

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1910 - 11 mars 2005 - prix : 1 €

**Après le 10 mars
Continuer
et amplifier
la lutte**

**Les salaires
loin derrière
les profits** p.5

Loi Fillon
Votée mais
rejetée
par la rue !
p. 10 et 11

Entreprises
Citroën,
Air France...
la riposte des
travailleurs
p. 12 et 13



Journée des femmes

p. 6 et 7



**Pour l'égalité,
la lutte continue**

Sommaire

Leur société

- p 4**
 - Violence policière à Roissy
 - Le droit d'asile
 - De Villepin et les expulsions de sans-papiers
- p 5**
 - Reprise des expulsions locatives
 - Le Plan Blanc au CHU de Dijon
- p 10**
 - La réforme Fillon rejetée par la rue
 - Enseignement du « fait religieux »
 - Démission d'un rectrice
- p 11**
 - École Jean-Moulin de La Chapelle-Saint-Luc
 - Evreux : arrêt des expulsions de lycéens chinois
 - Guéret : manifestation pour la défense des services publics

Tribune

- p 6**
 - Tout va très bien... version allemande

Femmes

- p 6**
 - La journée du 8 mars
- p 7**
 - Inégalité de salaires hommes-femmes
 - Discriminations économiques
 - RATP : féminisme et arnaque de la direction

Dans le monde

- p 8 et 9**
 - Irak : l'armée d'occupation tire sur tout ce qui bouge
 - Turquie : la police à l'œuvre
 - Bolivie : démission du Président
 - Chine : cinq jeunes filles tuées dans une usine de textile
 - Polynésie : misère sociale et paradis pour les affairistes
- p 16**
 - Pacte de stabilité européen
 - L'appel des Indigènes de la République

Dans les entreprises

- p 12**
 - Air France : après l'accident d'Orly
 - La Poste - Paris 11
- p 13**
 - Peugeot-Citroën Anlnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)
 - Hôpital Pitié-Salpêtrière-Paris
- p 14**
 - Caisse d'Épargne (Paris)
 - Cantines SNCF - Paris Sud-Est
 - Sealed Air (Cergy-Val-d'Oise)
- p 15**
 - Daewoo (Lorraine)
 - Kadant-Lamort Vitry-le-François (Marne)
 - Aventis



Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Vient de paraître :
Les religions et les femmes

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 4 février 2005



Prix : 1,50 euro.
Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

14, 15, 16 mai à Presles (Val-d'Oise) La fête 2005 de Lutte Ouvrière

Cette année encore se déroulera pendant les trois jours du week-end de la Pentecôte, les 14, 15 et 16 mai, la fête de Lutte Ouvrière, à Presles, dans le Val-d'Oise. C'est une fête politique, bien entendu, celle de nos camarades et amis. C'est aussi une occasion rare de se détendre, près de Paris, dans un grand parc boisé, tout en discutant de nos idées et en alternant les moments de jeu, de pauses-dégustation, de culture, de lecture, de franche rigolade. Les enfants aussi seront de la partie, un peu partout dans le parc et dans certains stands de jeux, mais des espaces leur sont réservés, à la Place aux Jeunes et à la crèche.

Tous ceux qui connaissent la Fête de Lutte Ouvrière risquent fort de ne pas s'y retrouver, car son visage aura changé, même s'ils y reconnaîtront les mêmes ingrédients, nature, couleurs, musique et fraternité.

Entre autres nouveautés, le visiteur se trouvera transporté, dès l'entrée, quelque dix siècles dans le passé.

Nous avons dit qu'au village médiéval se produiraient des ménestrels avec un répertoire de chansons médiévales bien sûr, mais quelques-unes encore

plus anciennes puisque quelque peu... gauloises.

Mais d'autres groupes de chanteurs et de musiciens se produiront sur de nombreuses petites scènes, réparties dans la fête. Sur les places, au coin des allées, vous pourrez trouver des petits podiums, ou pas de podium du tout, avec des groupes de chanteurs, de musiciens, spécialisés les uns dans la musique folklorique ou le « folk » des USA, ou le Jazz.

Il y aura même une scène itinérante pour différents spectacles de mime, de cirque et autres.

Mais bien sûr, les spectacles principaux auront toujours lieu sur le grand podium central ou au petit théâtre.

Et rappelons-le, tous ces spectacles seront gratuits car ils sont tous compris dans le prix d'entrée de la Fête.

Demandez dès à présent votre carte d'entrée. En nous versant à l'avance votre participation, vous nous aiderez à financer les installations.

La carte d'entrée est disponible auprès des militants, ou en écrivant au journal.



COMMANDEZ VOTRE CARTE D'ENTRÉE !

Jusqu'au 31 mars, vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 10 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes demandées et joindre un chèque du montant voulu (10 euros par carte) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

Fêtes de Lutte Ouvrière

BOURGES

Samedi 12 mars
de 15 h à minuit

Le 22 d'Auron
(ex-salle Germinal)

CREIL

Samedi 19 mars
à partir de 16 h
Salle

George-Brassens
à Villers-Saint-Paul
(Oise)

METZ

Dimanche 20 mars
à partir de 11h 30
Centre d'Activités

et de Loisirs de
Plantières (CALP)
2a, rue Mgr Pelt

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Lutte Ouvrière sur Internet

Notre site : www.lutte-ouvriere.org - Notre e-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste
www.union-communiste.org - E-mail : contact@union-communiste.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 | 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin.
Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

En retournant le bulletin d'abonnement ci-dessous à Lutte Ouvrière BP 233 - F-75865 Paris Cedex 18

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 7 mars 2005

Continuer et amplifier la lutte



Jeudi 10 mars, l'ensemble des travailleurs, ceux du privé comme ceux du public, étaient appelés à manifester et à faire grève pour revendiquer des augmentations de salaire et pour protester contre l'aggravation du chômage. Mardi 8, c'était les lycéens qui manifestaient, et mercredi 9 les chercheurs, tant il est vrai que bien des catégories sociales subissent les effets dévastateurs de la politique du grand patronat et du gouvernement.

La seule classe sociale qui a toutes les raisons d'être comblée, et au-delà, est le grand patronat et les possédants. Ils l'ont manifesté à leur façon ces dernières semaines en annonçant les chiffres de progression phénoménaux de leurs profits. C'est pour que les entreprises encaissent un maximum de bénéfices et que leurs propriétaires et actionnaires s'accaparent toujours plus de richesses, que les salaires sont bloqués, que le rythme de travail augmente dans les entreprises, que l'on généralise la flexibilité. C'est pour cela que les entreprises réduisent la masse salariale par tous les moyens possibles et qu'elles poussent à sortir plus de production avec moins de travailleurs. C'est pour cela que le chômage s'aggrave. Il dépasse officiellement 10 %, un travailleur sur dix.

Cela ne peut pas continuer. Il est inacceptable que les salaires stagnent alors que tout augmente : les loyers, le chauffage, les prix et les prélèvements de l'État et de la Sécurité sociale. Il est inacceptable que les emplois précaires mal payés progressent au détriment des emplois stables. Il est inacceptable que des millions de travailleurs ne trouvent pas d'emploi et s'enfoncent dans la spirale du chômage et de l'appauvrissement pendant qu'on fait crever au travail ceux qui ont un emploi. Il est inacceptable que les patrons soutenus par un gouvernement entièrement à leurs ordres se croient tout permis. Comme le patron du trust Peugeot-Citroën, une des plus grandes et des plus riches entreprises de ce pays, qui non seulement paye ses ouvriers avec des salaires à peine supérieurs au Smic, mais voudrait, sous prétexte de chômage technique, amputer de 150 ou 200 euros

des salaires de 1 200 euros ! Les ouvriers de Citroën-Aulnay ont raison de faire grève pour le refuser !

Il y en a assez de l'arrogance patronale ! Les patrons ont de l'argent, ce sont eux-mêmes qui s'en vantent. Il ne faut pas laisser le capital prospérer sans fin en vidant les poches des travailleurs. L'argent accumulé avec la sueur et la fatigue des travailleurs doit servir à assurer un emploi et un salaire correct à tous. Mais ils ne céderont pas de bon gré ! Ils ne le feront que s'ils y sont contraints. Seule la force collective des travailleurs peut les faire reculer.

L'offensive du patronat et du gouvernement concerne tout le monde, ceux des travailleurs qui sont au travail comme ceux qui sont condamnés au chômage permanent ou au chômage partiel. Elle concerne ceux du public comme ceux du privé. C'est tous ensemble que nous avons, aussi, la force d'engager la contre-offensive.

Nous avons tous intérêt à imposer qu'il n'y ait plus de licenciements collectifs et qu'on garantisse un emploi pour tous. Nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait une augmentation générale des salaires. La journée du 10 mars doit être un succès pour montrer notre détermination. Il faut que les manifestations soient nombreuses. Il faut que les appels à la grève soient massivement suivis.

Pour que le 10 mars ne reste pas sans lendemain, mais soit une étape, le point de départ de plus amples mobilisations, il faut que les centrales syndicales sentent que les travailleurs n'accepteront plus qu'elles tergiversent et temporisent. Car le patronat et le gouvernement doivent être persuadés qu'ils ne seront pas quittes avec une journée de protestation, mais qu'ils auront de plus en plus affaire à des travailleurs qui n'acceptent pas de crever la gueule ouverte pour permettre aux possédants de prospérer.

Il y va du sort des travailleurs, mais aussi de toute la société.

Arlette LAGUILLER

MEETINGS avec ARLETTE LAGUILLER

PARIS

Vendredi 11 mars
20 h 30

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor
Paris 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité)

GRENOBLE

Mardi 15 mars
18 h 30

Espace Saint-Martin
93 Cours Berriat

LYON

Mercredi 16 mars
20 h

Mairie du 6^e
(Salle Victor-Hugo)
33, rue Bossuet
(Métro Masséna)

TOULOUSE

Vendredi 18 mars
20 h

Salle municipale
22, Allées de Barcelone

NANTES

Mercredi 23 mars
20 h 30

Salle de conférence
de la Manu
10 bis, Bd de Stalingrad
(Arrêt du tram ligne 1 : Manufacture)

BORDEAUX

Jeudi 31 mars
20 h

Salle de
l'Athénée Municipal
place Saint-Christoly

Entrée libre

MARSEILLE

Samedi 2 avril
15 h

Château des Fleurs
16, Bd Michelet
(Métro : Prado)

STRASBOURG

Dimanche 3 avril
16 h

Salle
de la Marseillaise
34, Bd Clémenceau

• Zone d'attente de Roissy

Violence policière en toute impunité contre les étrangers

Le 19 février, des étrangers ont été victimes de violences policières dans la zone d'attente de Roissy, a révélé une nouvelle fois l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafe).

D'après elle, avant même d'embarquer dans la camionnette qui devait les conduire jusqu'à l'avion, cinq personnes, quatre Congolais et un Camerounais, ont été menottées les bras dans le dos, et ligotées aux chevilles et aux cuisses.

On a refusé à une des deux femmes la possibilité d'aller aux toilettes avant ce ligotage. « Une fois dans le camion, ma compatriote s'est déféquée dessus et a subi des violences et des injures de la part d'un agent femme de la police qui lui a donné des gifles ainsi que des coups de pieds et lui a cogné la tête contre les parois du camion. »

Après de multiples coups dans l'avion, le commandant de bord ayant finalement refusé l'embarquement, ils ont été réacheminés en zone d'attente. Dans la camionnette, « deux policiers français étaient assis sur une femme pour qu'elle ne puisse pas bouger ». Examinées par les médecins, les deux femmes ont eu des certificats médicaux d'incapacité totale de travail de quinze et dix jours. L'une d'elles y est décrite comme « psychologiquement très choquée et physiquement percluse de douleurs de l'ensemble du corps, l'empêchant

de se lever de son lit et marchant à petits pas ».

Les victimes ont porté plainte contre X. Mais, malgré les témoignages accablants et les certificats médicaux, il n'y aura pas de suite. Dès le 21 février, quatre d'entre eux étaient expulsés à Libreville, coupant court à toute la procédure.

Il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé.

En décembre 2002 et janvier 2003, deux étrangers refoulés mouraient, officiellement, d'arrêt cardiaque.

L'un était menotté, les pieds attachés au siège avant et une couverture sur lui. Les policiers faisaient pression pour le maintenir replié, la tête en bas. Quinze jours plus tard, un Éthiopien refoulé mourait dans les mêmes conditions.

L'Anafe vient de publier un bilan d'observation de six mois sur la zone d'attente de Roissy. Rien que sur les violences policières, l'association expose plus d'une vingtaine de témoignages, dont elle précise qu'il ne s'agit que d'exemples parmi d'autres. Intimidation, insultes, coups, humiliation, chantage, interdiction d'aller aux toilettes sont au menu ordinaire.

Les mineurs isolés, pourtant censés bénéficier d'une protection particulière, ne sont pas mieux traités.

Même les enfants sont traités comme des criminels. L'Anafe signale le cas d'une enfant de 5 ans, arrivée le 10

juin du Congo Kinshasa. « Au cours d'une tentative de renvoi le 16 juin, l'enfant aurait été menottée et jetée dans l'avion. Ayant résisté, elle aurait été débarquée suite à l'intervention du pilote. Elle a été renvoyée le 23 juin. »

Autre témoignage, celui d'une journaliste, Anne de Loisy. Pendant six mois, elle a travaillé comme médiateur de la Croix-Rouge dans cette zone d'attente interdite aux journalistes, en cachant sa véritable profession. Des hommes et des femmes terrorisés, humiliés, ayant parfois frôlé la mort, se confient à elle. Mais la Croix-Rouge se garde bien de gêner le travail des policiers.

« Les instructions, explique la journaliste, sont extrêmement claires : nous ne pouvons pas dénoncer des violences dont nous n'avons pas été témoins. Alors, comme les policiers n'osent pas frapper les personnes devant nous, nous nous bornons à recueillir les témoignages, à photocopier les certificats médicaux et à transmettre le tout à notre directeur. »

Tous les témoignages sont appuyés par des certificats médicaux ne laissant aucun doute sur les violences exercées. Mais la police n'en a cure et agit en toute impunité. Les tribunaux ne l'inquiètent pas plus. À une infirmière excédée, un policier explique qu'on leur deman-

daît « de faire le sale boulot de la République sans faire de vagues, et qu'on ne devait pas entendre parler d'eux au ministère de l'Intérieur ».

Le comportement bestial des policiers n'est que le fruit d'une politique décidée en haut lieu. Il y a les exécutants et les commanditaires : ainsi en septembre 2003 Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, annonçait : « L'objectif national est de multiplier par deux, à court terme, le nombre de reconduites ».

Le « sale boulot de la République », cela se passe tous les jours et à vingt kilomètres de Paris.

Christian BERNAC

Le vrai visage du « droit d'asile »

Pour savoir ce qu'est le « droit d'asile » dont s'enorgueillit la « patrie des droits de l'homme », il n'y a qu'à se rendre dans la zone d'attente de Roissy. Enfin, si on trouve l'endroit car, très prudentes, les autorités ne le font pas figurer sur les cartes de la zone aéroportuaire et de ses alentours. Là, on demande aux réfugiés d'avoir sur eux, sans aucun délai, les preuves de leur opposition et de leur persécution dans leur pays d'origine, sinon leur demande est « manifestement infondée » et

ils sont renvoyés chez leurs tortionnaires. Or la possession de ces papiers peut, justement à l'embarquement dans leur pays d'origine, les condamner.

Une fillette excisée, mariée de force, qui a réussi par miracle à échapper à sa « famille », est refoulée. Un militant tamoul, dont les deux compagnons ont été assassinés, est renvoyé dans les griffes de son bourreau sri-lankais.

Un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères se justifie ainsi : « Si je donne un avis défavorable, je

sais qu'il va être respecté. Par contre, lorsque je donne un avis favorable, je me dis que cela va poser des problèmes si j'en ai déjà donné un dans la semaine. Un avis favorable par semaine, c'est trop ! »

Les chiffres sont là : le taux d'admission des demandeurs d'asile est passé de 42,98 % en 1998 à 21,6 % en 2000, à 15,2 % en 2002 et à 3,8 % en 2003. Il y a eu une parfaite continuité entre la gauche et la droite sur ce terrain-là aussi.

C.B.

De Villepin veut augmenter les expulsions de sans-papiers

En visite à Marseille le vendredi 4 mars, le ministre de l'Intérieur de Villepin a annoncé son intention d'accélérer le rythme des expulsions des étrangers en situation irrégulière. « Je souhaite passer de 16 000 éloignements à 20 000 en 2005 », a-t-il déclaré.

Pour les travailleurs étrangers entrés en France clandestinement – à cause d'une politique de « quotas » qui les empêche de le faire légalement – pour fuir la misère ou la répression qu'ils connaissent dans leur pays, ces expulsions sont des drames : perte du revenu qui leur permettait de faire vivre leur famille, séparation brutale de couples, de parents d'avec leurs enfants, détention dans des conditions souvent inhumaines, dans des centres de rétention ou « d'attente » qui sont de véritables prisons, brutalités exercées contre ceux qui refusent de partir et qui conduisent parfois à la mort de l'un d'eux.

Pour complaire à son électo-

rat réactionnaire, de Villepin dit vouloir en expulser encore plus. Cela ne changera en rien le nombre de clandestins vivant en France car, au même moment, combien d'autres entreront sur le territoire, faisant au passage la fortune de passeurs prêts eux aussi à exploiter la misère ?

En même temps, le faible nombre de régularisations des sans-papiers, 20 000 par an en moyenne ces dernières années, maintient toute une partie de la classe ouvrière dans la précarité et en dehors de toute la législation sociale qui protège quelque peu les autres travailleurs.

Être surexploités, sans droits, obligés de se cacher pour, en fin de compte, risquer de se faire expulser : voilà ce que continuent de vivre les sans-papiers en France, en conséquence des surenchères des divers politiciens et gouvernements à propos de l'immigration.

Marianne LAMIRAL



Le ministre de l'Intérieur, visitant le centre de rétention d'Arenc à Marseille, est interpellé par une personne en attente d'expulsion.

AFP

• Salaires et profits

Le grand écart

Depuis que les profits des entreprises du Cac 40, Total, BNP Paribas, la Société Générale, ou encore L'Oréal, Renault et Lafarge ont fait la Une de l'actualité, les déclarations se succèdent pour tenter d'expliquer les raisons d'un tel écart entre cette augmentation vertigineuse des profits – en dix ans, la somme des profits réalisés a été multipliée par près de 19 – et la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs.

Le retard accumulé sur les salaires est si important que, dans certaines entreprises, les patrons lâchent préventivement du lest. Mais, plutôt que de s'engager à accorder des augmentations générales de salaire, ils se contentent prudemment d'accorder un surplus de revenu salarial sous forme de primes, sans garantie pour l'avenir, alors que les salaires de base, eux, ne bougent pas, parfois même baissent du fait de l'augmentation des cotisations (mutuelles, CSG, etc.).

Le salaire est souvent, et depuis bien longtemps, composé d'une partie variable, faite d'un grand nombre de primes : prime d'équipe, prime de nuit, primes liées à l'ancienneté, à la performance, aux contraintes

des postes de travail. Leur montant peut varier. Elles peuvent même disparaître, sous bien des prétextes. De toute façon, cela relève de l'arbitraire patronal. Ainsi un salarié qui passe d'un travail en équipe à un travail en normale peut perdre 150 euros, et parfois plus, sur son salaire mensuel.

Devant le scandale de l'explosion des profits, les patrons peuvent choisir de faire mine de « partager », en accordant des gratifications « exceptionnelles » liées aux bons résultats de l'entreprise ou aux « résultats » des salariés.

Ainsi, BNP Paribas, dont les bénéfices atteignent les 4,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 24,1 % pour 2005, n'a pas accordé d'augmentation générale de salaire. Les salariés recevront une prime de 25 % du salaire, avec un plancher de 450 euros. Pour les plus bas salaires, cela reviendra donc à 37,5 euros de plus par mois. La Société Générale a fait de même. Elle n'a pas accordé d'augmentation générale des salaires, mais une prime de 23 % du salaire mensuel, avec un plancher de 350 euros et un plafond de 1 150 euros.

Ces primes ne représentent

qu'une partie dérisoire des profits et, de plus, elles ne bénéficient pas à tous les salariés. Ainsi Renault a annoncé pour ses salariés une prime d'intéressement de 3 200 euros pour cette année. Mais les intérimaires, qui représentent dans une usine comme celle de Flins environ un cinquième de l'effectif, et près d'un ouvrier sur trois en production, tout comme les salariés des entreprises sous-traitantes, eux, ne toucheront pas un centime « d'intéressement Renault ».

Les revenus des salaires ne doivent pas dépendre du bon vouloir des patrons. La rémunération pour un travail, quel qu'il soit, n'est pas une « récompense », ni même une « aumône » que le patron daigne accorder. Ce sont les salariés qui produisent toutes les richesses qui permettent aux actionnaires de s'enrichir. Les profits records qu'affichent la plupart des grandes entreprises ne font que rendre plus scandaleux leur refus d'augmenter des salaires qui n'ont cessé de prendre du retard depuis des années.

Aline RETESSE

• CHU - Dijon

Le Plan Blanc ou comment dispatcher les insuffisances

Dans les hôpitaux, le Plan Blanc a été annoncé à grand renfort de publicité, pour montrer que les autorités ne se laissent pas surprendre par le froid comme elles l'avaient été par la canicule.

Il a été déclenché quand les Urgences ont commencé à recevoir plus de 160 personnes par jour, au lieu des 70 à 80 habituelles. La plupart du temps, il s'agissait de personnes âgées qui, face à la prolongation de l'hiver, avaient contracté successivement grippe, bronchites et autres trachéites et se retrouvaient en insuffisance respiratoire, un peu comme ce qui est arrivé au pape.

La difficulté de la situation est dans le fait que, comme lors de la canicule, cette affluence dure des jours, sans faiblir. Le personnel exténué essaie de faire face aux problèmes, pratiquement sans s'arrêter et cela pendant dix heures d'affilée.

Au CHU de Dijon, le Plan Blanc a consisté à faire venir deux médecins et deux infirmières en plus dans la nuit du 21 février.

Une autre difficulté est survenue quand un certain nombre de malades ont nécessité une hospitalisation. Mais où ? Il n'y a pratiquement pas

de lits disponibles dans tout l'hôpital. Alors le Plan Blanc a consisté à demander à tous les services de mettre leurs couloirs à disposition. Des malades, insuffisants respiratoires, se sont donc retrouvés perdus dans les couloirs d'un service, sur un brancard et sans prise d'oxygène à proximité. C'est dire la situation de détresse qui a dû être assumée par le personnel de ces services.

Cette ouverture des couloirs est une suite logique à la fermeture de trente lits en gériatrie et au manque de nombreux lits dans différents autres services.

Et parce que ces fermetures de lits se sont accompagnées de la réduction du personnel, à Champmaillot, un étage entier complètement équipé, moderne, avec prises d'oxygène et tout ce qu'il faut, est vide, alors même qu'un des problèmes cruciaux des Urgences est de trouver des lits disponibles.

La semaine dernière, les médecins urgentistes à bout de forces et au bout du rouleau ont appelé à une grève, pour que cesse cette situation où le personnel soignant ne fait que parer au plus pressé, dans une pagaille et une désorganisation totales.

Correspondant LO

• Le 15 mars, reprises des expulsions locatives

La machine à faire des sans-abri va se remettre en marche

Le 15 mars ce sera la fin de la trêve hivernale des expulsions de logements, bien que cette année le froid soit encore très vif en ce début de mars.

Les chiffres des expulsions pour 2004 ne sont pas connus, mais on a ceux de 2003 : 21 500 ont été autorisées par les préfets dans le pays, dont 14 800 pour la seule Ile-de-France. En 1992, il y en avait eu respectivement 12 160 et 6 905. On constate qu'en douze ans leur nombre a presque doublé.

Presque toujours, il s'agit d'expulsions pour raison d'impayés des loyers. Les cas où les propriétaires veulent récupérer leur logement pour eux-mêmes sont très rares.

Et bien entendu, si des familles n'arrivent plus à payer leur loyer, c'est tout à la fois à cause du chômage, des bas salaires et de la précarité qui limite les revenus, ainsi que de la hausse exorbitante du prix des loyers depuis ces dernières années.

Et encore, les chiffres publiés font illusion : en réalité, les tribunaux prononcent chaque année environ 100 000 jugements d'expulsion. Ensuite c'est l'administration, la police, les préfetures, qui font ou pas appliquer les jugements et qui parviennent souvent à trouver des semblants de solution, parfois grâce à l'aide des services sociaux. Les représentants de l'État n'aiment guère en effet les « désordres sur la voie publique » que représentent les expulsions.

Malgré tout, chaque année, on en arrive à une vingtaine de milliers de familles qui sont jetées à la rue. Certaines trouvent des parents ou amis pour les accueillir, d'autres des squats, et d'autres rien du tout et vont grossir les rangs des sans-domicile.

Après quoi, les gouvernants déplorent qu'il y ait autant de sans-abri l'hiver...

La véritable solution à ce

problème serait la fin du chômage et des bas salaires, de façon que chacun puisse travailler, et avec son salaire se payer un logement décent. Ce serait en même temps qu'il y ait une vaste politique de construction de logements sociaux, de façon à ce qu'il y en ait suffisamment pour tout le monde, ce qui aurait aussi pour effet de faire cesser la spéculation sur les loyers.

Une solution provisoire serait qu'il existe une loi « pas d'expulsion sans relogement », ainsi que la réquisition des logements vacants. Au lieu de quoi, on a les déclarations tonitruantes de Borloo qui pour le moment entreprend de démolir des HLM, vétustes certes, alors qu'il y a tant de gens dehors.

Et puis, comment l'État ose-t-il laisser se prolonger une telle situation, alors que le précédent ministre de l'Économie ignorait le prix de son loyer, que de toute façon il ne payait pas ? Son loyer mensuel était de 14 000 euros. Combien d'expulsés sont jetés dehors parce qu'ils doivent une somme équivalente ? Le ministre a certes été expulsé, mais il a trouvé à se reloger. Alors, pourquoi pas les autres ?

Pour l'arrêt des expulsions sans relogement et le droit au logement pour tous, plusieurs associations, dont le DAL, les Coordinations des travailleurs sociaux de Paris et du 93, la CNL, etc., appellent à des actions dans toute la France du 11 au 15 mars et à une manifestation-tintamarre, le dimanche 13 mars à 14 h 30, place de la République à Paris.

André VICTOR



Familles expulsées d'un immeuble insalubre à Paris en janvier 2000.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Tout va très bien... version allemande

Il se dit satisfait, le grand chef du Conseil central d'entreprise d'Opel en Allemagne, et responsable de l'IG Metall, du contrat qu'il vient de passer avec la direction du trust General Motors dont Opel est une filiale à 100 %. Un « *contrat d'assurance sur l'avenir* », qui promet que de futurs modèles de taille moyenne seront construits ou montés sur les sites allemands de Bochum, Rüsselsheim et Kaiserslautern. Qui promet seulement, d'ici 2010. Ensuite, personne n'assure plus rien ! Mais la bureaucratie syndicale est satisfaite. Et elle a ses petits plaisirs : comme la direction du trust américain a lésé tout autant les travailleurs d'Allemagne (Opel), que de Suède (Saab) et d'Angleterre (Vauxhall), les bonzes syndicaux de ces trois pays se félicitent de ne pas s'être brouillés entre eux. Ils peuvent rester larrons en foire... sur le dos des travailleurs. Vive la bureaucratie syndicale européenne !

Car c'est sacrément travestir la réalité que se féliciter d'aucun licenciement sec. C'est passer pour pertes et profits 9500 suppressions d'emplois. Départs en préretraites. Départs volontaires (prends l'oseille et tire-toi). Départs pour des firmes externalisées bidons, de purs sas vers le chômage financés par l'État. Attention, il paraîtrait que la formule ressemble au projet français de « *contrat de travail intermédiaire* » de Jean-Louis Borloo.

C'est sacrément travestir la réalité que minimiser les clauses drastiques, en matière de salaire et de temps de travail, imposées à ceux qui restent. Savant panachage, dans le temps, de stagnation et de diminution du salaire de base. Réductions et suppressions sévères de primes (dont celles de Noël et de vacances). Non rémunération des pauses, etc. Et par-dessus le marché, la flexibilité presque totale des horaires est introduite, dans une marge de 30 à 40 heures hebdomadaires, sans compensation pour heures supplémentaires ou samedis travaillés (jusqu'à 15 dans l'année).

Mais encore une fois, Klaus Franz, chef du Conseil central d'entreprise et du syndicat, est satisfait : « *En mettant en œuvre ce plan social sans licenciements secs, nous avons atteint notre objectif* ». Il ne ment pas. Il n'avait pas d'autre objectif, et surtout pas celui que les travailleurs bousculent les plans de la direction. Surtout pas quand ils en avaient quelques moyens, en octobre dernier, quand la colère a conduit à 6 jours de grève sauvage à Bochum. C'est ce Klaus Franz qui a alors piloté les multiples manœuvres pour que le conflit cesse et ne s'étende pas.

Ce contrat ainsi bouclé chez Opel, intervient sur fond d'un chômage croissant dans le pays. Le nombre officiel des

chômeurs atteint les 5,2 millions. Soit un taux national de 12,6 %, mais près 20,7 % à l'Est. Dans le Mecklembourg-Poméranie occidentale, le quart de la population active est au chômage. Les lois « Hartz-IV » du gouvernement Schröder, une sévère baisse de l'indemnisation du chômage entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005, rendent encore plus précaires les conditions de vie des licenciés. Au bout de 12 mois au lieu de 32 auparavant (sauf pour ceux de plus de 55 ans), ils n'ont plus droit qu'à une aide sociale minimale (345 euros mensuels à l'Ouest, 331 à l'Est, auxquels il faut ajouter quelques aumônes pour le logement, le chauffage, les vêtements, les frais scolaires, versées en échange de vérifications humiliantes que l'allocataire est bien pauvre et sans aide familiale !).

S'ajoute la nouveauté des « *jobs à un euro* ». Les chômeurs ravalés au minimum social sont invités à des tâches de garderie d'enfants, de soins aux vieux, de jardinage. Travaux dits d'utilité publique, pour lesquels ils touchent 1 euro de l'heure. 600 000 d'entre eux suppléent ainsi les carences des services publics, qui n'embauchent plus, ne forment plus le personnel nécessaire, ne remplacent plus les profs par exemple. Ainsi, à Berlin, près de 500 personnes assurent des remplacements de maîtres nageurs, profs de langue, dans les établissements scolaires. Et au diable l'embauche de personnel qualifié, payé au tarif des contrats collectifs ! Si les chômeurs refusent ces jobs, leur indemnité est amputée. Mais qu'à cela ne tienne, la bureaucratie syndicale réitère son soutien au gouvernement. Selon le chef de la DGB, les reculs de l'« *État providence* » seraient inéluctables.

Et tandis que les chômeurs isolés sont aux prises avec les pires tracasseries, tandis que les travailleurs en activité sont confrontés à des bureaucraties syndicales juste préoccupées d'éviter ou d'étrangler tout conflit d'ampleur, les grands trusts et banques annoncent à la fois des profits fastueux et des licenciements massifs. Records de profits vont de pair avec records de chômage. En 2004, les gains officiels totaux des entreprises allemandes ont augmenté de 10 %, pour atteindre les 493 milliards d'euros.

Y'a quelque chose qui cloche là-dedans. Les patrons licencient, les gouvernants prennent des mesures qui rendent les travailleurs et les chômeurs plus durement exploitables, les bureaucrates syndicaux avalisent et donnent leur bénédiction. Il est vraiment temps que les travailleurs fassent reculer cette sainte trinité.

Pauline BAUM

Convergences Révolutionnaires n° 38 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Amérique du Sud : Une nouvelle gauche... contre les travailleurs.

Articles : Les lycéens contre la loi Fillon : quand la jeunesse s'invite dans la lutte de classe - La SNCF, dévoreuse d'emplois - Journaux : sous presse ou sous pression ? - La Côte d'Ivoire : la population entre trois feux - Le projet de manifeste de la LCR : une déclaration d'amour aux altermondialistes.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Femmes

• La journée du 8 mars

Continuer le combat pour les droits des femmes

À l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars, de nombreuses manifestations se sont déroulées de par le monde, rappelant que la situation des femmes y est souvent dramatique.

Partout dans le monde, des femmes s'élèvent avec courage contre les violences dont elles sont victimes, qui sont commises sous couvert de la « *tradition* » ou des « *coutumes* », comme les mariages forcés de fillettes dès l'âge de 7 ans en Inde ou ailleurs, l'excision, cette

tes ou politiciens, qui se répandent en déclarations satisfaites sur la situation des femmes dans le pays, oublient de préciser que ces droits ont été arrachés par la lutte, qu'il a fallu bien du temps, et qu'ils sont toujours à défendre.

Les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1944, dix ans après la Turquie. Il a fallu attendre 1965 pour que les femmes puissent exercer une profession sans que leur mari puisse s'y opposer. Elles sont aussi éligibles, en théorie ; car de ce côté-là aussi, les choses avancent à pas de tortue. Malgré les



mutilation sexuelle que subissent des femmes de tant de pays d'Afrique, ou les lapidations en Iran ou au Nigeria. À Dacca, capitale du Bangladesh, des femmes ont défilé le 8 mars pour crier leur colère face aux agressions à l'acide dont près de 2 000 d'entre elles ont été victimes depuis 1999. Au Pakistan, à Multan, le même jour, plusieurs centaines de femmes ont voulu dénoncer les « *crimes d'honneur* ».

Dans bien des pays, de l'Arabie Saoudite au Bangladesh ou à l'Iran, les femmes subissent les lois barbares de gouvernements qui, au nom de l'Islam, les contraignent à porter la burka, le voile ou le tchador.

Quant aux violences conjugales, elles sont le lot de tous les pays. En France, une femme sur dix en est victime et 72 meurent chaque année sous les coups de leur mari ou compagnon.

Certes, dans un pays comme la France, les droits des femmes sont reconnus. Certains droits sont inscrits dans des textes de loi. Mais les journalis-

récentes lois sur la parité, il n'y a que 12 % de femmes à l'Assemblée. Quant aux droits à la contraception et à l'avortement, ils n'ont été imposés qu'après des années de luttes. Et il reste encore bien des combats à mener.

L'égalité sociale reste à conquérir. Les femmes de la classe ouvrière, plus encore que les hommes, subissent les effets de la dictature économique des patrons. C'est toujours le règne de l'inégalité du salaire, pour un travail équivalent à celui d'un homme. Les femmes sont encore et toujours les plus touchées par le chômage, la précarité, les bas salaires et le temps partiel imposé, comme le soulignait le 8 mars un représentant de la CGT Commerce, lors d'une manifestation contre les très bas salaires de ce secteur, où la main-d'œuvre est en majorité féminine.

Le combat pour l'émancipation des femmes fait partie intégrante du combat que mènent ceux qui luttent pour une société débarrassée de l'exploitation capitaliste.

Aline RETESSE

— Debré, féministe d'un jour —

Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a cédé son perchoir « *symboliquement* », le mardi 8 mars, à Paulette Gunchard-Kunstler, la vice-présidente socialiste. C'était paraît-il une façon de célébrer la Journée internationale de la femme.

Si le geste est symbolique de

quelque chose, c'est bien de l'hypocrisie de politiciens tels que Debré. Car malgré la loi sur la parité, il n'y a que 12 % de femmes à l'Assemblée nationale. Les Debré sont prêts à céder un perchoir durant une journée, mais certainement pas leur mandat pendant quatre ans.

• Inégalité de salaires hommes-femmes

Les patrons prennent leurs aises

Chirac a annoncé une nouvelle loi qui, selon lui, devrait permettre de parvenir à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes « dans un délai maximum de cinq ans ». Or aucune contrainte n'est exercée à l'égard des patrons pour appliquer les lois qui existent déjà dans ce domaine.

nouveau texte, avec la ministre chargée de la Parité et de l'Égalité professionnelle, Nicole Ameline. En janvier dernier, selon le journal *Les Échos*, il était prévu des sanctions contre les « entreprises qui n'auront pas atteint l'objectif d'égalité professionnelle d'ici à 2010 ». Mais trois mois plus tard, le même journal constate que le projet « ne prévoit aucune sanction, à court terme, pour les entreprises ne respectant pas l'égalité ». Et le « court terme » pourrait s'éterniser. En effet, il est prévu de laisser aux négociations entre patronat et syndicats, au niveau des branches et



En 1972, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes est entrée... dans la loi. Puis est venue, en 1983, une loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (loi Roudy), suivie en 2001 d'une autre loi (Génisson) sur le même sujet, alors que la précédente n'était pas appliquée. En plus de trente ans donc, aucun gouvernement n'a exercé de contrainte sur le patronat pour que les paroles se transforment en actes. En revanche, au nom de l'égalité des sexes (et depuis la loi Génisson), les femmes ont le droit de s'user la santé en travaillant de nuit comme les hommes, dans des activités où seule la rapacité patronale justifie de tels horaires. Bref, il y a eu beaucoup de bavardages sur l'égalité, à l'exception d'une disposition qui, loin de contraindre le patronat, va au devant de ses desirs.

C'est maintenant au tour de Chirac de préparer un



des entreprises, le soin d'établir « le processus qui permettra d'éliminer les disparités salariales ».

Pour donner un exemple de la façon dont les patrons en prennent à leur aise, on peut citer l'obligation faite aux entreprises de plus de 50 salariés d'établir un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes et de proposer au comité d'entreprise de débattre sur ce thème. Bien que ces dispositions figurent en toutes lettres dans les lois Roudy et Génisson, 60 % des entreprises concernées ne fournissent pas ce document, qui de toute façon ne coûte rien aux patrons. Alors, pour le reste...

J. S.

• Discriminations économiques

Rien ne change

Les femmes subissent davantage le chômage que les hommes et, quand elles ont du travail, elles sont en moyenne moins payées. L'écart de salaires, s'il reste stable depuis une dizaine d'années, s'établit tout de même à environ 20 %, selon les chiffres de l'INSEE, qui compare les salaires des hommes et des femmes, en faisant l'hypothèse qu'il ne s'agit que d'emplois à temps complet.

Mais si l'on regarde les salaires effectivement perçus dans l'année, l'écart entre les salaires masculins et féminins est beaucoup plus important, puisque près de six fois plus de femmes que d'hommes travaillent à temps partiel. Quand ce temps partiel n'est pas purement et simplement imposé par le patron (par exemple pour des caissières de grandes surfaces), il résulte rarement d'un libre choix, mais plutôt du fait qu'encore aujourd'hui l'éducation des enfants repose en grande partie sur les femmes. Au bout du compte d'ailleurs, la journée de travail de beaucoup de femmes est plus longue que celle des hommes, dès lors qu'on inclut le travail domestique.

Parmi les cadres, si la proportion de femmes est

aujourd'hui de 30 %, le double d'il y a trente ans, les inégalités n'ont pas pour autant disparu. Les femmes cadres ont des salaires de 21 % inférieurs à ceux des hommes.

par mois, contre 1 461 euros pour les hommes, soit 42 % de moins. Parmi les retraités actuels du régime général, 39 % de femmes ont validé une carrière complète, contre 85 % des



On retrouve aussi ces discriminations tout en bas de l'échelle des salaires, avec évidemment des conséquences infiniment plus graves puisque, parmi les 10 % de personnes les moins bien payées, on trouve 80 % de femmes.

Pour les retraites, cette situation entraîne des conséquences très dures. En 2001, les femmes disposaient en moyenne d'une retraite se montant à 848 euros

hommes. Avec les réformes Balladur et Fillon, le niveau général des pensions va encore baisser dans les années à venir, pour l'ensemble des nouveaux retraités, et encore plus pour les retraitées puisque le système de décote, qui pénalise d'une manière disproportionnée les années manquantes, touche particulièrement les femmes.

J. S.

• RATP

Derrière le « féminisme » de la direction, l'arnaque

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée de la femme, la RATP a lancé une petite opération de communication. Ainsi au dépôt de bus de Flandre, situé à Pantin dans la banlieue parisienne, une journée d'embauche de femmes a-t-elle été organisée. La direction dit vouloir féminiser la profession des machinistes (conducteurs de bus) qui, sur 11 000 employés, ne comprend pour le moment que moins de 10 % de femmes, et 5 % seulement au dépôt de Flandre. Belle intention de la part de la PDG, Anne-Marie Idrac, ex-secrétaire d'État aux Transports d'Alain Juppé, et de Josette Théophile, la DRH de la RATP.

Mais le hic, c'est que cette direction féminisée n'envisage pour les candidates machinistes que du temps partiel, avec des salaires tout aussi partiels. À croire que les femmes n'ont pas les mêmes besoins que les hommes et peuvent se contenter d'un salaire d'appoint. C'est dire que la sollicitude des Idrac et autres Théophile, qui elles ne se contentent pas de petits salai-

res, est pure hypocrisie.

Les embauches envisagées, une quarantaine environ, s'adressent à des femmes de plus de quarante ans qui, de ce fait, ne pourront pas avoir les mêmes conditions que les autres machinistes pour la retraite et ne pourront pas non plus bénéficier des mêmes conditions du régime maladie.

La RATP, qui transporte de plus en plus de monde, a besoin de plus de bus. Mais s'il y a nécessité d'embaucher, pourquoi cela devrait-il se faire à temps partiel, et non pas à temps plein avec des salaires complets ?

Eh bien, tout simplement pour introduire le temps partiel imposé, qui n'existe pas à la RATP. Et après les femmes, gageons que la direction voudra « aider » les hommes de la même manière.

Le 8 mars, la CGT a donc déposé un préavis de grève au dépôt Flandre, et appelé dans ce même dépôt à un rassemblement des travailleurs de toute la RATP. Au dépôt de Flandre, il y

a eu environ 65 % de grévistes.

Les grévistes ont pu discuter avec la cinquantaine de femmes venues pour se faire embaucher. Contrairement à ce qui était annoncé, beaucoup d'entre elles étaient plutôt jeunes et loin de la quarantaine. Des grévistes leur ont expliqué les réalités du métier et leur ont dit qu'ils trouvaient totalement anormal qu'elles ne soient pas embauchées aux conditions actuelles.

Comme dans beaucoup d'entreprises, la direction essaie d'introduire à la RATP la précarité en espérant faire baisser ses coûts et diviser les travailleurs, et elle a l'audace de le faire sous couvert de « féminisation » de l'emploi. Alors, pour déjouer les pièges de la direction, il dépend des agents de la Régie d'accueillir les nouveaux travailleurs et d'exiger pour tous des conditions égales, tant en ce qui concerne l'emploi que les salaires.

Correspondant LO

• Irak, après la libération de l'otage italienne

L'armée d'occupation tire sur tout ce qui bouge

Giuliana Sgrena, journaliste du quotidien italien d'extrême gauche // *Manifesto*, enlevée le 4 février à Bagdad, a été libérée vendredi 4 mars. Mais les conditions dans lesquelles a eu lieu cette libération ont provoqué une crise entre les États-Unis et l'Italie, pays qui entretient un contingent de 3 000 hommes en Irak aux côtés des troupes américaines.

C'est à la suite de négociations secrètes avec les ravisseurs que des émissaires italiens avaient obtenu que Giuliana Sgrena soit relâchée. Mais les trois policiers italiens qui avaient pu recueillir la journaliste à un rendez-vous convenu dans un quartier de Bagdad, et se rendaient avec elle à l'aéroport, ont été accueillis par le feu nourri d'une patrouille américaine. Dans leur voiture criblée de balles, la journaliste et deux policiers ont été blessés, et le troisième tué sur le coup alors que, selon les témoignages, il cherchait à protéger Giuliana Sgrena de son corps. Ainsi, si la journaliste a été libérée, ce dont on ne peut que se réjouir, c'est au prix de la mort,

sous le « feu ami » de soldats US, de l'agent qui avait mené les négociations pour sa libération.

Selon les autorités italiennes, les forces américaines avaient été dûment prévenues de l'opération et n'avaient donc aucune raison de penser que les occupants de cette voiture qui s'approchait, d'ailleurs à vitesse réduite, avaient des intentions hostiles à l'égard des soldats américains en faction sur la route de l'aéroport.

Alors, le feu de la patrouille américaine a-t-il été délibéré, comme le disent certains, parce que les États-Unis, n'acceptant pas la négociation avec les ravisseurs, ne voulaient pas laisser la journaliste sortir vivante de l'affaire ? On ne le saura sans doute jamais, comme on ne saura sans doute jamais qui se cache vraiment derrière ces enlèvements, ni à quel jeu se livrent les différents services secrets. Mais l'explication la plus simple et la plus probable est que la patrouille américaine a tiré comme elle fait d'habitude : sur tout ce qui bouge.

Car la règle la plus fréquemment appliquée par l'armée américaine est de tirer d'abord, d'aller voir ensuite. Des dizaines,

peut-être des centaines d'Irakiens en sont victimes chaque semaine sans qu'aucun diplomate, aucun président du Conseil, ne demande d'explications sur leur sort et sans que beaucoup de journalistes en parlent. D'ailleurs, même parmi les morts de l'armée américaine et de ses alliés, combien déjà sont morts sous les balles, les bombes ou les

obus « amis » ?

Les soldats qui le 4 mars ont mitraillé la voiture de l'otage italienne libérée ont donc sans doute, tout simplement, fait comme d'habitude. Et même si, pour une fois, on leur demande des comptes, cela ne changera rien au comportement de cette armée d'occupation.

Quant au gouvernement ita-

lien, qui devant l'émotion provoquée dans le pays est obligé de protester auprès du gouvernement américain, il n'a qu'une chose à faire : retirer immédiatement ses troupes, dont la présence en Irak est tout aussi injustifiée, et criminelle, que celle des troupes américaines.

Vincent GELAS



Une famille irakienne dont les parents ont été tués par le tir des soldats américains sur leur voiture, le 18 janvier 2005. Ils n'auraient pas répondu aux sommations... comme la voiture italienne !

• Turquie

La police à l'œuvre

Dimanche 6 mars, une manifestation organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes, à Istanbul, a été violemment réprimée par la police turque. Les images diffusées à la télévision ont montré avec quelle brutalité les forces de l'ordre ont chargé les manifestants, lancé des gaz irritants et frappé à coups de matraque ceux qui étaient tombés à terre, plus particulièrement des femmes.

63 personnes ont été arrêtées – sur les 150 présentes – et traînées dans des bus. La police s'est défendue d'avoir eu une attitude sexiste (quoique les préjugés à l'encontre des femmes ne soient jamais bien loin, dans la tête de tous les policiers du monde), elle a justifié son attitude par le fait qu'il s'agissait d'une manifestation interdite.

Pas de chance pour le gouvernement turc, cette répression de la manifestation a eu lieu au moment même de la visite de trois commissaires européens, venus à Ankara pour discuter de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, qui n'ont pas manqué de s'indigner. Le gouvernement s'en est sorti en affirmant qu'il s'agissait d'une affaire intérieure et a promis, comme tous ses homologues dans pareille situation, qu'une « enquête » était ouverte.

Bien entendu, si la répression de cette manifestation des femmes a été montrée à la télévision,

la police turque est coutumière de ce type d'action musclée. Quelques jours auparavant, elle était intervenue tout aussi violemment contre des militants qui manifestaient, place Taksim à Istanbul, en soutien aux travailleurs du trust nationalisé du papier SEKA, en cours de privatisation.

Contre des militants, des travailleurs, des femmes manifestant pour leurs droits, les policiers turcs ont malheureusement le comportement de tous les policiers du monde. Prenant prétexte de ces violences, les opposants à l'entrée de la Turquie dans l'UE, notamment en France, ont affirmé que de telles pratiques n'étaient pas compatibles avec les « idéaux démocratiques » défendus par l'Europe. Belle hypocrisie car, en fait de brutalités policières, bien des pays européens pourraient en remontrer à la Turquie. Il ne faut pas aller bien loin pour en trouver des exemples : à Gênes, en

juillet 2001, lors d'un sommet du G8, les forces de l'ordre ont quadrillé la ville, saccagé des locaux occupés par des contre-manifestants, tabassé des manifestants, tuant un jeune homme et faisant deux blessés graves. En France, les morts de la manifestation des Algériens du 19 octobre 1961 et ceux du métro Charonne sont toujours présents dans les mémoires. Plus récemment, en 1986, à l'issue d'une manifestation étudiante, le jeune Malik Oussekinne avait été tué sous les coups des policiers qui s'étaient acharnés sur lui. Et y compris en France aujourd'hui, les violences policières sont quasi quotidiennes, qu'il s'agisse d'arrestations « musclées », de passages à tabac dans des commissariats, de l'expulsion brutale de sans-papiers, jetés de force dans des avions.

Alors, le problème n'est pas de savoir si les méthodes de la police en Turquie empêchent ce pays d'entrer dans l'Union européenne. Il est que l'Union européenne – Turquie comprise – devienne un jour vraiment l'Europe des travailleurs, et pas celle des patrons et de leurs polices.

Marianne LAMIRAL

450 bébés meurent toutes les heures dans le monde

Sur 130 millions de nouveaux-nés qui naissent chaque année dans le monde, quatre millions meurent avant d'atteindre l'âge de quatre semaines. La proportion est de quatre bébés pour mille dans les pays riches et de trente-trois pour mille dans les pays pauvres, soit huit fois plus. Ces quatre millions s'ajoutent aux onze millions d'enfants qui sont emportés par les épidémies avant l'âge de 5 ans. Sur ces quatre millions de bébés, trois millions pourraient être sauvés, d'après un bilan publié par la revue médicale, par des méthodes simples.

En effet, c'est une donnée tristement banale, 99 % de ces nouveaux-nés décèdent dans les pays pauvres, dont deux tiers dans dix pays, qui sont l'Afghanistan, le Bangladesh, la Chine, le Congo, l'Éthiopie, l'Inde, le Nigeria, le Pakistan, l'Indonésie et la Tanzanie. Les

principales causes de ces décès sont, selon ce bilan, les naissances prématurées, qui nécessiteraient des installations et du matériel dont sont largement dépourvus les pays pauvres, et les infections graves, dont la plupart pourraient être prévenues ou soignées.

Selon les pays étudiés, une grande partie de cette mortalité néonatale pourrait être évitée dans une proportion allant jusqu'à 72 %, simplement par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures dont le coût est chiffré à 4,1 milliards de dollars par an, qui s'ajouteraient aux deux milliards déjà dépensés actuellement par divers organismes. Cette somme représente moins d'un centième de ce que coûtera en 2005 la guerre menée par les États-Unis en Irak.

V. L.

• Bolivie

Démission du président

Le président de la Bolivie, Carlos Mesa, avait été porté en 2003 à la tête de l'État par la démission et la fuite de son prédécesseur, Gonzalo Sanchez de Lozada, discrédité par la répression sanglante d'une manifestation populaire qui refusait que les réserves de gaz soient bradées à des multinationales impérialistes. C'est une situation quasi identique qui vient de conduire Carlos Mesa à démissionner à son tour.

La Bolivie dispose de la seconde réserve de gaz naturel d'Amérique du Sud. En 1997, celle-ci a été livrée par la privatisation à la rapacité de quelque 26 compagnies étrangères, parmi lesquelles Total (France), British Gaz (Grande-Bretagne), Exxon Mobil (États-Unis), Repsol (Espagne), etc.

En 2003, le faible prix auquel le gouvernement du président Lozada s'appropriait à vendre le gaz avait entraîné une agitation populaire, dirigée par des syndicalistes paysans et par la Centrale Ouvrière Bolivienne (COB). Ce projet était d'autant plus choquant, aux yeux des opposants,

que par ailleurs la Bolivie est très endettée et que la misère est immense (la moitié des neuf millions d'habitants vivent avec deux dollars par jour).

À l'époque, Lozada avait tenté la manière forte en faisant mitrailler des manifestants. Mais la répression, qui avait fait plusieurs dizaines de morts, avait plutôt fait grandir la colère et il avait dû jeter l'éponge.

Son successeur, universitaire et journaliste issu des mêmes milieux dirigeants, s'est retrouvé devant le même problème. Il a d'abord gagné du temps en proposant un référendum sur la question du gaz en juillet 2004,

où l'option de la renationalisation était écartée et remplacée par une augmentation de la taxation des multinationales. Le président l'a emporté, mais la plupart des organisations syndicales appelaient à boycotter la consultation.

Comme pour son prédécesseur, l'objectif restait de tout faire pour ne pas renationaliser le secteur du gaz, afin de satisfaire les exigences des multinationales. Pour décourager les partisans de la nationalisation, il agitait le montant des sommes qu'il faudrait déboursier pour dédommager les multinationales, qui n'allaient pas manquer de se dire lésées.

Mais la pression de l'opposition sur le Parlement avait conduit à un projet de loi mis au vote ces jours-ci. Inspiré par les propositions du référendum, il proposait une augmentation des redevances perçues par l'État sur le gaz auprès de ces compagnies,

pour les porter, de 18 % actuellement, à 50 %.

En attendant, devant l'envol récent des prix des carburants vendus aux Boliviens (une augmentation de 10 % à 23 % selon les carburants), les grèves et les manifestations de rue, sous la forme de barrages routiers notamment, ont repris.

Vendredi, le projet de loi sur les hydrocarbures était finalement rejeté par les parlementaires, qui ont suivi les arguments du président bolivien. Celui-ci refuse un projet qui entraînerait une renégociation de tous les contrats avec les multinationales. Et samedi le gouvernement déployait l'armée sur une partie des gisements d'hydrocarbures, pour que ceux-ci ne soient pas occupés par les manifestants. Cependant, lundi, le président annonçait sa démission. C'est peut-être une manœuvre puisque celle-ci, pour être irrévocable, doit encore être acceptée par les parlementaires.

Que Mesa soit remplacé ou pas, le problème pour le gouvernement reste entier : comment continuer à servir au mieux les multinationales étrangères et les classes possédantes, sans soulever la colère de la population ?

Comme à chaque crise politique de ce genre, les États-Unis, qui disposent d'un millier de fonctionnaires sur place pour « aider » les dirigeants boliviens, ont mis leur grain de sel en appelant « les dirigeants politiques à travailler ensemble pour parvenir à un consensus national, pour une Bolivie plus stable et prospère ». Mais cette Bolivie-là, la grande majorité des Boliviens, comme toute la population du continent sud-américain, n'en voit jamais la couleur.

Jacques FONTENOY

• Chine

Cinq jeunes filles tuées dans une usine de textile

Le 23 décembre dernier, cinq jeunes filles âgées de 14 à 17 ans ont trouvé la mort dans des conditions particulièrement atroces dans une fabrique de textile, la Lihua Textile Factory, située dans un village proche de Shijiazhuang, la capitale de la province de Hebei, dans le nord-est de la Chine.

Une organisation de défense des droits de l'Homme en Chine a récemment révélé que le patron de la Lihua Textile employait certaines de ces jeunes filles, venues de la campagne voisine, depuis déjà deux ans. Elles passaient la nuit dans un dortoir de 10 m², où elles ont été intoxiquées par des fumées de charbon de bois.

L'organisation des droits de l'Homme accuse le patron de n'avoir pas fait appel à un

médecin lorsqu'il a découvert les jeunes travailleuses inconscientes, mais de les avoir transportées directement au crématorium. C'est un employé de celui-ci qui, doutant de la mort des jeunes filles, d'autant plus qu'aucun certificat de médecin n'était fourni, refusa d'accepter les corps. Le patron et des cadres firent alors appel à un auxiliaire médical qui, dans les campagnes chinoises, tient

parfois lieu de médecin, pour attester de la mort des jeunes filles, qui furent ensuite placées dans des cercueils en vue de l'incinération.

Les familles, alertées, ayant insisté pour voir les corps, cela leur fut refusé. On leur proposa une compensation de 15 000 yuans (environ 1 400 euros) pour qu'elles cessent de réclamer. Ce n'est que quatre jours plus tard que, le patron et les autorités ayant accédé à la demande des familles, les corps purent être vus : il apparaîtrait que deux d'entre elles avaient été placées encore vivantes dans leur cercueil !

Le 29 décembre, un rassemblement auprès des corps des jeunes filles des familles de 70 autres enfants travailleurs a été dispersé par l'arrivée d'une centaine de policiers. Les familles des jeunes ouvrières ont même été détenues un jour et une nuit.

À la suite de cela, le gouvernement local a encore fait pression sur les familles pour qu'elles acceptent une « compensation » de 70 000 yuans (6 500 euros environ), qu'elles puissent emporter les corps de leurs enfants, afin d'étouffer l'affaire, sans y réussir.

Selon l'organisation humanitaire qui dénonce ce scandale, les autorités locales ont fermé les yeux sur l'existence d'une centaine d'autres fabriques du secteur où sont employés des enfants, dans des conditions semblables à celles de la Lihua Textile Factory, où des enfants de 14 ans travaillaient 12 heures par jour, de midi à minuit, subissant une telle fatigue qu'ils tombaient la nuit exténués sur leurs couchettes, n'ayant pour se chauffer que de mortels braseros.

Viviane LAFONT

• Polynésie

Misère sociale et paradis pour les affairistes

Oscar Temaru, le leader indépendantiste, vient d'accéder à la présidence de la Polynésie française, comprenant Tahiti et plus d'une centaine d'îles de l'océan Pacifique, où vivent 238 000 habitants. Cela met fin à vingt ans de pouvoir de l'ami personnel de Chirac qu'est Gaston Flosse.

À partir des années soixante, c'est en Polynésie que se déroulèrent les essais nucléaires français, au mépris de la population locale. L'argent affluait alors et le personnel politique fut impliqué dans de nombreux scandales financiers. Ainsi, Gaston Flosse, qui avait commencé sa carrière

dans le parti gaulliste en 1958, fut inculpé pour « faux et usage de faux », « trafic d'influence », « prise illégale d'intérêts » ou encore « complicité de tenue illégitime d'une maison de jeux de hasard ». Il échappa à toute condamnation et fit jouer son « amitié » avec Chirac pour que l'argent de l'État continue de tomber dans l'escarcelle de ses protégés, même après que les essais nucléaires eurent cessé. La gauche l'a maintenu en selle.

En Polynésie la construction d'hôtels, de navires de croisière de plus de 25 cabines, de golfs internationaux ou encore de cliniques privées bénéficie d'un dégrèvement fiscal de 20 à 60 %

du montant de l'investissement. Car la « loi Flosse » accorde des avantages qui s'ajoutent à ceux qui s'appliquent aux Antilles ou à la Réunion par exemple.

Dans le même temps, la majeure partie de la population polynésienne est laissée pour compte. Le chômage touche 20 % de la population, deux fois plus qu'en France, et les indemnités y sont inexistantes. Les capitaux s'investissent dans les secteurs les plus rentables comme le tourisme, tandis que nombre d'habitants s'entassent dans des logements insalubres autour de Papeete. Cette situation a conduit à des grèves et à des explosions de colère, en particulier en sep-

tembre 1995, quand des jeunes détruisirent nombre d'équipements au centre de Papeete. La justice coloniale riposta par une dure répression, tandis que Flosse et compagnie ont pu continuer à faire prospérer leurs affaires en toute impunité.

Aujourd'hui, la population polynésienne semble enfin débarrassée de ce politicien affairiste, et son successeur, Temaru, promet « une gestion plus transparente de la Polynésie ». Il demande à la France d'envisager un changement de statut et affirme vouloir « rendre les terres aux Polynésiens qui en auraient été spoliés, ou les indemniser ».

Mais si une augmentation du

salaire minimum est annoncée, c'est en précisant qu'elle est « à étaler dans le temps », sur cinq ans, et devrait s'accompagner d'une diminution des charges patronales. C'est dire que Temaru est en fait plus soucieux des intérêts du patronat local que des besoins de la population. Et quand il déclare ne pas pouvoir s'empêcher de solliciter la protection divine pour son pays, on peut mettre en doute que cela améliorera les choses. Quoi qu'il en dise, c'est la mobilisation de la population à l'automne dernier qui l'a aidé à accéder à la présidence, malgré les obstacles placés par le pouvoir colonial.

Jean SANDAY

• La réforme Fillon

Votée à l'Assemblée, rejetée par la rue

Après avoir reculé sur la réforme du bac, suite aux manifestations lycéennes, Fillon, le ministre de l'Éducation nationale, a fait adopter son projet de loi sur l'école par les députés UMP lors de la séance de l'Assemblée du 2 mars.

Les lycéens ont déjà fait savoir qu'ils n'entendaient pas en rester là. Des dizaines de milliers d'entre eux ont manifesté le mardi 1^{er} mars dans les grandes villes où les vacances d'hiver avaient pris fin, comme à Clermont-Ferrand où ils se sont retrouvés à 4 500 pour réclamer le retrait du projet et plus de moyens pour l'école.

La réforme de Fillon est une énième version d'un plan de restrictions de moyens pour l'éducation, dont souffrent particulièrement les enfants des milieux populaires. La promesse d'une majoration des « bourses au mérite » pour les élèves en difficulté, de même que « le programme personnalisé de réussite scolaire » pour ceux qui sont en situation d'échec scolaire, ou encore le remplacement des enseignants absents pour une courte durée par leurs collègues, pourraient sans doute avoir des effets positifs, mais à condition que, dans le même temps, il y ait une augmentation importante du per-



sonnel d'éducation.

Or, comme l'effectif de ce personnel ne cesse de diminuer, de telles mesures ne sont que des cache-misère et masquent en réalité une attaque du gouvernement à la fois contre les conditions de travail du personnel d'éducation et contre les élèves dont il s'occupe.

Le projet Fillon prévoit que l'orientation vers des voies professionnelles puisse se faire dès la fin de la 5^e, ce qui aurait pour

conséquence un appauvrissement de l'enseignement général. Quant au « socle commun de connaissances » dont se vante le ministre, il exclut les arts, la technologie et le sport et, pour le reste, son contenu est tellement vague qu'il n'engage pas à grand-chose, et surtout pas à réduire les classes trop chargées.

D'ailleurs, le vote du projet Fillon par les députés intervient au moment où les établissements scolaires viennent de

prendre connaissance des moyens qui leur sont octroyés pour la prochaine rentrée. Ces moyens dévoilent la politique réelle du gouvernement, qui n'a qu'un seul objectif, faire encore des économies de personnel dans l'Éducation.

Il faut mettre un coup d'arrêt à cette politique. C'est pourquoi les manifestations des lycéens et du personnel enseignant doivent continuer et s'élargir.

Annie ROLIN

• Éducation nationale

Le courage de démissionner

Parce qu'elle a reconnu ne pas disposer de moyens suffisants pour assurer correctement sa fonction, la rectrice – responsable des services de l'Éducation nationale – de l'académie de Toulouse a démissionné. Il n'est pas si courant qu'un haut fonctionnaire renonce à son poste, en tout cas pas pour une telle raison.

Dans l'académie de Toulouse, alors que les effectifs d'élèves restaient stables, des centaines de postes d'enseignants ont été supprimés ces dernières années, sans compter les postes de surveillants ou d'aides-éducateurs qui ont disparu. Le ministère de Fillon poursuit cette compression d'effectifs puisque, pour cette même région, 293 postes, dont 265 d'enseignants, doivent dis-

paraître à la prochaine rentrée. Cela se traduira de nouveau par des fermetures de classes, des suppressions d'options dans les lycées généraux, de filières dans les lycées professionnels et des heures d'enseignement en moins dans les collèges.

Dès que ces mauvais coups furent annoncés fin janvier, des parents d'élèves ont fait entendre leur opposition, comme dans le village des Cabannes, dans l'Ariège, où une soixantaine de parents ont occupé l'école pour protester contre la suppression d'une classe de maternelle à partir de septembre prochain. Ou encore à Ax-les-Thermes, où les parents refusent le changement d'affectation d'un professeur remplaçant de maternelle, présent depuis la rentrée. Du fait

du manque de remplaçants, il est prévu de le muter dans une autre école, jugée prioritaire, comme si tous les enfants, où qu'ils habitent, ne l'étaient pas.

C'est à ce genre de jonglerie que doivent se prêter les dirigeants de l'Éducation nationale : habiller chichement Pierre en déshabillant Paul. Ils s'y plient, sauf exception. Le fait que les recteurs des 29 académies autres que celle de Toulouse restent en place ne prouve pas que la situation soit plus favorable ailleurs, mais seulement que les hauts fonctionnaires qui suppriment des postes ont, pour la plupart, à peu près autant de conscience que les PDG qui licencient, et c'est tout dire.

Annie ROLIN

• Nos lecteurs écrivent

Non à la réforme Fillon !

« La "réforme" bidon de Fillon, je suis d'accord avec vous, cela est bien une façon masquée pour diminuer le nombre de fonctionnaires à l'Éducation nationale, et cela fait partie d'un plan de dégraissage massif des emplois dans la fonction publique. Ce que je note, c'est que Fillon tient là sa revanche, puisqu'il va faire passer une "réforme" scélérate, là où il avait échoué il y a quelques années lors d'une précédente réforme concernant aussi l'Éducation nationale.

Il a lâché du lest sur le baccalauréat, qui n'était pour moi que de la poudre aux yeux pour mieux faire passer l'essentiel de sa réforme. Et je suis sûr que, comme pour les précédentes réformes du gouvernement, celle-ci passera telle quelle, Raffarin étant sourd et aveugle pour entendre la rue.

Je voudrais revenir sur le "socle commun" des connaissances, qui

comporte cinq thèmes, je crois. Il y manque une matière majeure à mes yeux, vu le contexte de la France et de l'Europe, c'est l'histoire-géographie. Pourquoi cette matière n'a-t-elle pas été mise dans le socle obligatoire commun ? Surtout que cette année nous avons fêté le soixantième anniversaire de la libération d'Auschwitz et que le racisme et la xénophobie reprennent du poil de la bête, ainsi que la montée du négationnisme. Je crois que c'est une erreur majeure. Que vont devenir ces jeunes, qui n'auront qu'une approche superficielle de l'histoire ? Ce seront, selon moi, des jeunes qui vont être désarmés et influençables entre les mains de toute cette mouvance raciste, xénophobe et négationniste. Et cela est grave, car il s'agit de l'avenir des enfants de France, mais aussi de ceux de l'Europe. »

J D - Boulogne-sur-Mer

• Enseignement du « fait religieux »

Surenchères réactionnaires

Lors du passage du projet Fillon sur l'école en première lecture à l'Assemblée, un amendement a été voté pour introduire l'enseignement du fait religieux dans les programmes scolaires. Ce qui ne manque pas de sel lorsque l'on sait que cette initiative a été prise par Jean-Pierre Brard, député apparenté PC et maire de Montreuil, en banlieue parisienne.

Alors que les moyens ne cessent de diminuer pour donner un minimum de connaissances et de culture à tous les élèves, Brard, lui, s'indigne de « l'analphabétisme religieux des jeunes » et préconise l'apprentissage du sens des fêtes de l'Ascension, de Pessah ou de l'Aïd el-Kebir. C'est ce qu'il appelle passer à une « laïcité intelligente »... d'intelligence avec les calotins, certainement.

Sans doute, il y aurait bien des choses à dire et à apprendre, s'il s'agissait d'un enseignement de l'histoire des religions, en tant que phénomène social, et du rôle, rarement positif, que celles-ci ont joué dans l'histoire. Mais de cela les professeurs d'histoire, précisément, peuvent très bien parler ; et dans le contexte actuel, l'introduction d'un enseignement spécifique du

« fait religieux » serait une concession aux pressions des différentes Églises et une façon de leur donner un droit de regard sur le contenu de l'enseignement.

Un autre amendement, proposé cette fois par un député de droite, prévoit l'enseignement obligatoire de *La Marseillaise* à l'école primaire. Il ne s'est trouvé aucun député pour s'opposer ni à l'un ni à l'autre

des deux amendements. On voit ainsi dans quel sens souffle le vent, et de quoi se préoccupent les députés quand on leur parle d'éducation.

Quand il s'agit de faire dans le cocardier, de flatter les préjugés réactionnaires ou de courtiser les calotins, les députés de gauche ne sont malheureusement pas toujours en reste sur ceux de droite.

A. R.

• École Jean-Moulin
La Chapelle-Saint-Luc (Aube)

La mobilisation des parents et du personnel a sauvé un poste

Enfin, l'inspecteur d'académie de l'Aube a dû être convaincu par les arguments des parents et personnels de l'école élémentaire Jean-Moulin de La Chapelle-Saint-Luc, puisqu'il revient sur la fermeture d'un poste.

Au Comité départemental de l'Éducation nationale, il a fait durer le suspens en « réfléchissant tout haut » et en tardant à annoncer le maintien effectif de la classe. Par contre, il maintient la fermeture de la troisième classe d'intégration scolaire, tout en prétendant que les moyens seraient globalement maintenus, car les maîtres, au lieu d'encadrer ces classes de 12 élèves maximum, assureraient quelques heures de soutien à ces enfants en difficulté.

Mais s'il a partiellement changé d'avis, c'est quand même parce que des dizaines de parents se sont mobilisés pendant plus d'un mois. Une pétition avait été lancée avant les vacances de février et l'occupation de l'école a été préparée

pendant ces congés. Ils ont tout simplement occupé l'école pendant quinze jours, avec le soutien des enseignants.

Une manifestation a été organisée devant la préfecture à Troyes, le 25 février, lors de la première réunion du Comité départemental de l'Éducation nationale, les parents d'élèves s'y rendant en voiture et avec le minibus prêté par la mairie, pour y retrouver des parents d'élèves venus de Romilly. À la suite de son boycott organisé par les syndicats enseignants, le comité s'est réuni à nouveau lundi 7 mars. C'est en plus grand nombre, avec deux minibus, que les parents se sont rendus à nouveau devant les grilles de la préfecture pour y retrouver ceux de Bouilly, dont un poste de maternelle était menacé. Ceux de Bouilly ont aussi obtenu satisfaction.

Entre-temps, il y a eu des diffusions de tracts et de courriers aux parents, affichages dans les cages d'escalier de la ZUP etc. Des lettres ouvertes ont été envoyées à ces « respon-

sables qui, derrière leur bureau, prétendent décider de ce qui est bon pour les enfants ». Même le ministre Borloo a eu droit à un courrier puisque dans son plan de cohésion sociale, il prône un « moratoire des suppressions de classes en zone d'éducation prioritaire ». Le pourcentage de chômeurs dans la ZUP de La Chapelle dépasse les 25 % et à l'école Jean-Moulin, si le pourcentage de parents qui ne travaillaient pas était il y a trois ans de 45 %, il est aujourd'hui de 70 %.

Toutes les actions se sont préparées lors de réunions fréquentes ou de discussions dans la cour de l'école, bien qu'on ait eu les pieds dans la neige. Ce n'est pas la première fois qu'à Jean-Moulin la mobilisation des parents permet de sauver un poste. Tout le monde est prêt à s'y remettre l'an prochain, au cas où, et en attendant à fêter le recul obtenu autour d'un grand repas.

Correspondant local

Des contribuables plus égaux que les autres

Le ministre de l'Économie vient d'annoncer que les déclarations de revenus 2003 de Jospin, Fabius, Gaymard (ministre de l'Économie qui vient de démissionner), Haighneré (actuelle ministre aux Affaires

gens les plus riches. Dès que le revenu est très élevé, l'imposition peut se transformer en négociation, et pour cela le secret est l'usage.

Mais l'inégalité dans le recouvrement de l'impôt, sans même parler de son utilisation, est bien plus profonde. Le produit de l'impôt provient en effet à 52 % de la TVA, payée par tous, même les SDF, et à 22 % seulement de l'impôt sur le revenu, impôt progressif, censé reposer sur les contributions des familles les plus aisées. Quant à l'imposition des grands groupes capitalistes, elle n'a cessé de diminuer.

Le secret des revenus, des impôts et des affaires est fait sur mesure pour des gens comme Gaymard, Jospin ou les autres. Mais il est surtout indispensable pour camoufler la mise en coupe réglée de toute la société par une poignée de capitalistes et la façon dont l'État et ses grands commis y participent.

Paul GALOIS

• Évreux (Eure)

Contre l'expulsion des lycéens chinois

Ming et Wei-Ying, deux jeunes victimes des passeurs et de la mafia chinoise, ayant réussi à fuir, avaient été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance de l'Eure en 2003, et y ont été scolarisés.

Quand ils ont atteint l'âge de 18 ans, ils se sont retrouvés sans titre de séjour. Le préfet refusa leur régularisation. Il se vanta même dans la presse locale d'être dans la continuité des gouvernements socialistes en déclarant : « Michel Rocard a dit des choses définitives sur le sujet, quand il était Premier ministre : la France n'a pas les moyens d'accueillir toute la misère du monde. » Leur demande d'asile fut également rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

Avant la loi Sarkozy du 26 novembre 2003, les mineurs étrangers confiés à l'Aide sociale à l'enfance obtenaient la nationalité française par simple déclaration au tribunal d'instance. Ils étaient donc inexpulsables. Depuis cette loi inique, c'est un véritable parcours du combattant qu'ils doivent suivre.

Des recours à l'encontre de ces décisions étaient prévus. Mais le préfet n'a pas attendu que les recours légaux soient épuisés : dès le mercredi 23 février, Ming et Wei-Ying ont reçu un arrêté d'expulsion.

Le groupe de travailleurs sociaux, d'enseignants, de parents d'élèves et de membres d'associations humanitaires qui entoure et soutient les lycéens en a donc appelé à l'opinion publique. Après le rassemblement du 25 février et la manifestation du 26 février, la télévision régionale et la presse nationale ont commencé à se faire l'écho de la menace d'expulsion de Ming et Wei-Ying. Mais surtout cette mesure révoltante s'ajouta à la colère des lycéens qui s'exprimait déjà contre la loi Fillon : mardi 1^{er} mars, la manifestation anti-Fillon d'Évreux regroupant 700 lycéens se termina par un nouveau rassemblement contre l'arrêté d'expulsion.

Vendredi 4 mars, le tribunal administratif de Rouen a finalement annulé les arrêtés d'expulsion. Le préfet ne devrait pas faire appel et devrait accorder aux deux jeunes une première autorisation de séjour de six mois. C'est un premier succès.

Mais ils ne sont pas seuls dans ce cas-là. D'après les associations, ils seraient environ dix mille jeunes scolarisés sans papiers. Il faut que tous ceux qui le souhaitent aient la possibilité de rester en France.

Correspondant local

• Guéret

La manifestation pour la défense des services publics

Malgré les fortes chutes de neige, les routes coupées, ce sont 4 000 à 5 000 personnes qui ont manifesté samedi 5 mars dans les rues glissantes de Guéret. Le train spécial Limoges-Guéret a mis deux heures trente pour faire 80 kilomètres, cela parce que, la plupart des petites gares de la ligne étant fermées, il n'y a plus beaucoup de personnel pour débloquer les pédales automatiques des 18 passages à niveau qui existent encore sur la voie unique Saint-Sulpice-Laurière Guéret ! De quoi renforcer la détermination des manifestants à refuser les suppressions de postes, à la SNCF et dans tous les services publics.

La manifestation était dynamique, animée et colorée. Les cortèges les plus impor-

tants étaient celui des enseignants, derrière la sono de la FSU qui scandait « Ras le bol de ces guignols qui ferment les usines, qui ferment les écoles », et celui de la CGT, avec beaucoup de militants de Limoges et des slogans contre les privatisations.

Toutes les organisations de gauche et d'extrême gauche étaient représentées : PCF, Verts, LCR avec chacune leur leader national, les anarchistes bien visibles. Le groupe local de Lutte Ouvrière, brandissant des pancartes avec « 20 ans d'attaques continues contre les services publics, ça suffit », était le seul à affirmer clairement : « L'argent public pour les services publics, pas pour les patrons ».

Il y avait aussi beaucoup de

pancartes, badges et slogans prônant le non au référendum. D'ailleurs Hollande et sa suite, accueillis à coups de boules de neige par des manifestants reprochant le oui du PS, ont dû battre en retraite en queue de manifestation. Hollande s'est défendu en disant : « Dans la fermeture des services publics, ce n'est pas l'Europe qui est en cause, c'est la politique du gouvernement. » Il est bien placé pour le savoir... et nombre de manifestants se chargeaient d'ailleurs de rappeler que les gouvernements précédents avaient bien préparé le terrain à Raffarin. C'est aussi ce que précisait le texte de la pétition du Collectif de défense des services publics de la Creuse.

Correspondant local



européennes) et Claude Chirac (fille et conseillère de son père) avaient disparu. Pourtant ces cinq dossiers, comme tous ceux des gros contribuables et des « personnalités », étaient rangés à part et même, paraît-il, dans un coffre accessible aux seuls responsables du fisc. Le fisc est en effet aux petits soins pour les

• Air France, après l'accident d'Orly

La vérité, elle, n'est pas aux ordres

La Direction régionale de l'Inspection du travail est venue de façon révoltante à la rescousse de la direction d'Air France, mise en cause par des travailleurs, des syndicalistes et un inspecteur du travail dans la mort d'une hôtesse de l'air, à Orly, le 1^{er} février. Ce n'est guère surprenant car la direction de la compagnie fait tout pour tenter de dégager sa responsabilité de ce tragique accident. Et alors que, par souci de rentabilité, elle rogne aussi sur les moyens humains et matériels qui assureraient un maximum de sécurité au travail, elle ose accuser ceux qui sont les premières victimes de sa politique : les salariés.

Sachant que ces économies dangereuses ne peuvent passer inaperçues et que la meilleure défense est l'attaque, la direction a pris les devants. Elle charge le personnel, notamment un agent de piste qui, prétend-elle, aurait retiré l'engin qu'il conduisait sans vérifier que les portillons de cet escalier mobile et les portes de l'avion étaient bien fermés. Cette version, contredite par de nombreux témoignages, n'est étayée par aucune enquête officielle en cours ; mais peu importe, la propagande patronale se charge de l'imposer. Ainsi les 60 000 salariés de la compagnie ont reçu, chacun, une lettre de la direction accusant l'agent de piste, et le public a eu droit au même discours, relayé par les médias et les autorités.

Alors le 24 février, quand le ministre des Transports dut reconnaître l'existence du rapport d'un inspecteur du travail mettant en cause la responsabilité de la direction, elle fit grise mine, mais ne se démonta pas.

Ce rapport d'après accident relevait l'insuffisance du personnel de piste, la non-

conformité ou l'état dégradé du matériel utilisé, au regard des normes de sécurité. En outre, il mettait cela en relation avec la douzaine d'incidents – heureusement moins dramatiques, mais de même origine que celui du 1^{er} février – survenus en cinq ans. Soulignant leur fréquence accrue, cet inspecteur mettait Air France en demeure d'appliquer des mesures de sécurité, maintes fois demandées par les CHSCT (Comités hygiène, sécurité et conditions de travail) et les organismes d'assurance-maladie, mais refusées par la direction.

Ni celle-ci ni le ministre des Transports ne se donnèrent la peine de répondre. Le ministre qualifia de « provisoire » ce rapport accablant pour une direction qui, elle, disait : « Nous attendons les observations de la Direction régionale du travail ». Ils auraient pu compter sur les supérieurs de l'inspecteur du travail, qu'ils n'auraient pas eu d'autres mots. Et si cela n'avait pas suffi, il y aurait toujours eu le ministre du Travail pour remettre les choses dans l'ordre (patronal).

La Direction régionale de

l'Inspection du travail va-t-elle au-devant des désirs de la direction d'Air France ? Cela y ressemble. Juste un exemple : « Le jour de l'accident, dit-elle, l'équipe de piste est complète, si l'on se réfère à l'usage. » Quel usage ? Celui que la direction a instauré au printemps 2004 en réduisant l'effectif des équipes de piste, ce qui viole ses propres procédures (règlements impératifs) de sécurité. Un effectif d'autant plus insuffisant qu'un passager avait fait une crise cardiaque. Cela avait obligé, procédure inhabituelle, à débarquer passagers et personnel par la porte arrière (celle de l'avant étant réservée à l'équipe médicale), donc à amener un escalier mobile qu'un agent de piste a dû manœuvrer sans visibilité, et sans personne pour le guider, son unique camarade étant parti convoier les bagages. La suite, horrible, est connue.

La direction peut mentir, chercher des relais pour la couvrir et tenter d'opposer les différentes catégories de personnel, les faits sont là. Et après la grève des agents de piste, ce sont les pilotes, hôtesse et stewards qui exigent maintenant qu'elle mette en œuvre les effectifs et moyens matériels qui assurent un embarquement et un débarquement en toute sécurité.

Correspondant LO



Lors d'une grève, en 1995, à Orly.

Il y a sept ans déjà

À Roissy, en octobre 1998, un steward d'Air France avait fait une chute mortelle d'un avion, en voulant débarrasser des journaux sur un camion de l'ACNA (filiale d'Air France). Comme à Orly le 1^{er} février, la direction avait immédiatement accusé le chauffeur, puis avait voulu le

licencier en lui imputant une prétendue faute professionnelle, tout en cherchant à maquiller de multiples manquements à la sécurité.

La justice ayant mis en examen, pour homicide involontaire et non-respect des règles de sécurité, le chauffeur ainsi que le

PDG de l'ACNA, c'est finalement ce dernier qui fut condamné, en 2003, à un an de prison avec sursis. Que la vérité sur les responsables du manque de sécurité finisse par éclater dans le drame d'Orly, c'est peut-être cela qui inquiète le plus certains, au sommet d'Air France...

• La Poste Paris 11
Ras les casiers !



Un centre de distribution du courrier en région parisienne.

Bien que le nombre de suppressions d'emplois soit passé de 86 à 53 après nos 12 jours de grève contre les projets de la direction, les conditions de travail ont été largement aggravées à La Poste Paris 11.

La direction a mis en place une nouvelle organisation – conséquence directe des suppressions d'emplois – depuis le 21 février. Pour nous, avec 25 % de personnel en moins, cela signifie des tournées plus longues et plus chargées. Avec la réorganisation, le samedi sur deux de repos a sauté et nous travaillons désormais sur six jours. Les lundis, mardis et samedis sont très lourds, car nous devons compenser l'absence des collègues en repos.

Au bout de trois semaines à ce régime, l'exaspération est à son comble parmi nous... et parmi les usagers ! Car le courrier non distribué – faute de temps – s'accumule, et les réclamations pleuvent au bureau, les gens venant dire que ça fonctionne encore moins bien que pendant la grève. Il y a même des usagers qui viennent faire la queue devant le bureau, en espérant récupérer leur courrier directement !

Le patron, qui n'a honte de rien, a déclaré que cela marchait mal parce que nous n'y mettons pas assez de « bonne volonté », et a même demandé aux chefs d'équipe de sortir avec nous pour contrôler notre travail ! Et pour en rajouter une couche, lors des négociations avec les syndicats sur l'embauche des 34 CDD présents dans le centre, la direction a annoncé que treize d'entre eux seulement seraient embauchés, huit mis sur une sorte de liste d'attente et appelés en fonction des

besoins sur Paris, et les autres renvoyés vers l'ANPE... Pour faire face aux montagnes de courrier en retard, le patron préfère essayer de nous faire travailler plus vite et demander des heures supplémentaires, y compris à des facteurs d'autres bureaux parisiens, qui viennent préparer le courrier à Paris 11 une fois leurs tournées terminées.

La direction nous annonce clairement la couleur : l'avenir, c'est plus de travail, à moins nombreux, et toujours pour les mêmes salaires qui dépassent tout juste le smic pour les moins mal lotis. Quant à nous, nous sommes tout aussi déterminés à ne pas la laisser faire sans réagir. La première des petites résistances quotidiennes est d'aller en pause le matin, sans céder à la pression de continuer à préparer les tournées pour partir distribuer le courrier le plus vite possible. Et pour être sûrs de ne pas laisser passer l'heure, certains d'entre nous, munis de sifflets, passent dans les allées à l'heure du café, pour prévenir les autres... Bien sûr, nous veillons aussi à revenir à l'heure légale de fin de service, même si tout le courrier n'est pas distribué.

Et après avoir saisi l'occasion du préavis de grève posé par Sud samedi 5 mars, pour la défense du service public – où nous étions en grève à 50 % – nous sommes bien décidés à profiter de la journée du 10 mars pour exprimer notre ras-le-bol avec l'ensemble des travailleurs du public et du privé. Ce jour-là, le courrier ne sera pas distribué pour une excellente raison : la grève !

Correspondant LO

• Peugeot Citroën-Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

En grève pour une paie intégrale !

Plusieurs centaines d'ouvriers de l'usine d'assemblage Peugeot Citroën d'Aulnay-sous-Bois (qui emploie 3 800 ouvriers) sont en grève depuis jeudi 3 mars.

C'est sur la question du paiement des jours de chômage partiel qu'a démarré la grève. En effet, au mois de mars, huit jours – choisis par la direction en fonction de ses impératifs de production – sont chômés. Au total, d'ici à la fin mai, vingt jours chômés sont ainsi prévus. La direction compte payer ces jours à seulement 60 % du salaire brut. Cela représente une perte sèche, par ouvrier, de 443 à 592 euros sur trois mois, soit

groupe d'ouvriers a spontanément décidé de ne pas reprendre le travail. Les grévistes ont alors fait le tour du Montage et du Ferrage jusqu'à se retrouver à environ 250 ouvriers ce jour-là. Le lendemain était chômé, mais dès le lundi 7, la grève a repris de plus belle. Au total, 600 à 700 ouvriers ont alors fait grève, dans les trois équipes que compte l'usine (matin, après-midi, nuit). Mardi 8 mars, la grève continuait, pour le paiement à 100 % des jours de chômage et le paiement des heures de grève.

Les grévistes défilent dans l'usine pour entraîner leurs camarades, malgré les pressions de la direction et des cadres. La

depuis 1984 et l'essentiel des grévistes sont des jeunes dont c'est la première grève. En équipe de nuit, aucune voiture n'est sortie des chaînes. En journée, une des deux chaînes de montage était complètement arrêtée, et l'autre ne tournait que laborieusement, avec des intérimaires, des chefs et autres cadres, peu habitués au travail à la chaîne. Les voitures C2 et C3 sans pare-chocs, sans frein, aux câbles qui pendouillent, produites par ces messieurs, sont sérieusement à reprendre. En tout cas, les grévistes en décommandent vivement l'achat aux clients de Citroën !

Par ailleurs, les caristes de l'entreprise sous-traitante GEFCO, qui chargent et transportent les voitures, sont maintenant tous en grève, eux aussi, pour les mêmes revendications.

Lundi 7 mars, la direction a fait signer un accord par le syndicat maison SIA (ex-CSL), flanqué pour l'occasion de la CFTC et de FO. Mais derrière une formulation différente, la direction ne lâche rien sur le fond. Au-delà de la question des jours chômés, nombre de grévistes expriment leur ras-le-bol sur les salaires et sur les cadences de travail. L'usine produit maintenant en quatre jours, avec moins d'ouvriers, le même nombre de voitures (6000) qu'en cinq jours en 1998. Le groupe PCA n'est pourtant pas à plaindre : en 2004, il a réalisé 1,35 milliard d'euros de profits, pour le plus grand bénéfice de son principal actionnaire, la famille Peugeot. Comme le disent les grévistes, « Citroën peut payer ! »

Alors, que la direction décide de journées de chômage technique, c'est son affaire. Mais pour les ouvriers, la grève continue jusqu'à ce que ces jours chômés soient payés à 100 % !

Correspondant LO

• Centres de Chèques Postaux Marseille

La météo de la pauvreté

Au Centre de Chèques Postaux de Marseille, le nombre des interdits de carte bancaire augmente. Cela à cause des découverts sur le compte des titulaires.

Quand les gens sont aux abois, leur dernier recours est la carte bancaire qui va leur permettre de régler un achat ou de tirer de l'argent liquide avant que leur compte ne soit à découvert.

Petit à petit, ils continuent à

tirer un peu d'argent et leur découvert autorisé se transforme en découvert tout court. Cela se solde par le retrait pur et simple de cette carte ainsi que l'inscription sur le fichier de la Banque de France. Là, les frais et les ennuis commencent.

Ce nombre de retrait de carte bancaire est le véritable baromètre de la pauvreté de la population et en ce moment il ne cesse de grimper.

Correspondant local

• Hôpital Pitié-Salpêtrière Paris

Agents de sécurité en colère

Lundi 7 mars, les agents de l'entreprise privée Eurosecurité se sont retrouvés à une vingtaine de plusieurs sites, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Ils voulaient interpeller le directeur de la sécurité de l'hôpital. En effet, trois agents, par ailleurs syndiqués CGT, étaient jugés indésirables par des chefs qui voulaient s'en séparer. Ceux-ci avaient fait une demande écrite de « retrait », selon le mot consacré.

Très en colère, tous ont décidé d'aller interpeller le DRH Ile-de-France à la Défense pour lever la suspension de leurs trois collègues et demander qu'on les débarrasse des trois chefs qui n'en étaient pas à leurs premiers exploits.

Après quelques coups de téléphone, les agents étaient rejoints par une dizaine d'autres agents. La détermination de tous et le fait que les chefs soient passés outre le DRH, a fait céder celui-ci rapidement.

Les agents de sécurité ont obtenu gain de cause pour leurs trois collègues : le maintien de



Manifestation, il y a quelques années.

leurs collègues et l'obtention de leur planning de travail. Ils obtenaient aussi la promesse d'être débarrassés de deux des chefs dès le lendemain.

Tout le monde est reparti en étant content d'être venu malgré le manque de sommeil de ceux qui avaient travaillé la nuit précédente. Mais selon eux, « cela valait le coup ».

Correspondant LO

• Collection de printemps

Le salaire se portera en dessous du Smic

La télévision nous a présenté un patron de la haute couture qui « aidait des Rmistes à se réinsérer » en leur proposant un stage dans son atelier. Ce stage permettrait à ces ouvrières d'apprendre un nouveau métier et, comme disent les patrons, les aiderait à « reprendre goût au travail » mais pas au salaire qui doit aller avec. Elle ne touchent que 600 euros par mois, plus que le RMI mais moins que le Smic.

Le couturier ne fait pas cela par simple bonté d'âme, mais, dit-il, parce que cela lui permet de ne pas délocaliser, façon habituelle pour un patron de dire « ça me permet de baisser les salaires ».

Quel que soit le secteur, c'est en abaissant encore et toujours la part des salaires que les patrons augmentent leurs bénéfices.

Paul GALOIS



environ 170 à 250 euros pour le seul mois de mars. Les salaires sont déjà bas pour la région parisienne : pour des horaires d'équipe, 1 200, 1 300 euros pour les ouvriers ayant quelques années d'ancienneté, et moins encore pour les jeunes embauchés et les nombreux ouvriers des entreprises sous-traitantes. Autant dire qu'une baisse de salaire ne passe pas.

C'est précisément à l'issue d'une des petites réunions d'« information » sur les jours chômés, organisées par la direction, que, jeudi 3 mars, un

maîtrise menace individuellement les ouvriers ; elle en a appelé personnellement un certain nombre chez eux, après la grève du 3. Lundi 7, au petit matin, à la prise d'équipe, environ 150 cadres, rarement vus à cette heure-là, attendaient les grévistes, avant de les suivre ensuite à la trace lors des manifestations dans l'usine et des différentes assemblées générales. Quatre huissiers payés par le patron remplissent des tonnes de rapports

Il n'empêche : l'usine n'avait pas connu une telle grève

— Les anciens ont gagné leur départ —

C'était la joie, le lundi 28 février, pour les ouvriers de Peugeot-Citroën (PCA) qui venaient d'apprendre la décision de justice qui leur permettait de partir en préretraite. Cela fait plus d'un an que plusieurs dizaines de salariés avaient interpellé la direction sur leur départ dans le cadre du plan CASA. De pétitions en manifestations dans l'atelier et chez le directeur du site, le syndicat CGT avait regroupé 27 ouvriers dont PCA bloquait le départ.

Ces travailleurs d'origine marocaine ou malienne sont tous nés en 1948, mais l'administration coloniale française n'avait pas précisé le mois et le jour. Du coup, la direction avait fixé leur date de naissance arbitrairement au 31 décembre 1948... soit après la date butoir des départs CASA fixée au 29 novembre. Ne pouvant prétendre avoir atteint 57 ans avant le 29 novembre 2004, ils ne pouvaient donc partir en CASA. Pourtant, ils avaient pré-

senté des documents officiels actualisés (carte de sécurité sociale, papiers de naturalisation), mais, à partir de 2002, PCA refusait toutes les précisions de dates.

C'est ce blocage que la justice a cassé en obligeant PCA à reconnaître toutes ces précisions et du coup à autoriser leur départ en préretraite. Depuis, d'autres se sont fait connaître, et sont heureux de pouvoir partir aussi.

Correspondant LO

• **Cantines SNCF - Paris Sud-Est**

Quand les syndicats jouent les patrons

Ce qui se passe dans les cantines de la SNCF, gérées par le Comité central d'entreprise et par les Comités d'établissements régionaux, illustre la contradiction dans laquelle les dirigeants syndicaux ont engagé une partie de leurs militants, transformés en gestionnaires et même purement et simplement en patrons des personnels des cantines.

Récemment, le Comité d'établissement régional (CER) Paris Sud-Est s'est trouvé confronté à une journée de grève des employés des cantines, qui ne supportent plus les conditions de salaires et de travail qui leur sont imposées. Ils répondaient ainsi à un appel lancé aux personnels de toutes les cantines des 26 CER existant à la SNCF, par leurs propres délégués du personnel Sud et CGT.

Le mardi 11 janvier, jour où le montant de la dotation de la direction SNCF pour le fonctionnement des CE était annoncé, les employés des cantines venus des quatre coins du pays se sont retrouvés au siège de la direction, à Paris. Ils demandaient que les patrons des cantines (donc, les délégués élus aux Comités d'établissement, majoritairement CGT) respectent le règlement et la convention collective des

employés de CE. En particulier, ils refusaient que certains d'entre eux continuent à être payés en dessous du smic (en effet un travailleur de Dijon a fait tout son « déroulement de carrière », comme on dit, en dessous du smic).

La convention collective prévoit que, tous les trois ans, chaque salarié ait trois points en plus, alors que dans bien des cantines ce n'est absolument pas respecté. Aujourd'hui, les employés font 35 heures hebdomadaires (de 7h20 à 14h50, avec deux pauses, de dix minutes le matin et de trente minutes pour déjeuner) pour un salaire minimum. Autre revendication : le maintien des emplois, car beaucoup de ceux qui partent en retraite sont remplacés par des travailleurs précaires, quand ils le sont, alors que la charge de travail, elle, ne diminue pas.

Personne ne pense qu'une

seule journée de grève peut suffire à obtenir satisfaction. Le 11 janvier, il s'agissait surtout d'affirmer qu'il n'était plus question de se résigner, sous prétexte que les patrons des cantines sont des syndicalistes CGT (mieux vaudrait dire plutôt des gestionnaires issus des rangs de la CGT). Depuis 1986 (date du transfert de la gestion des activités sociales aux syndicats), chaque fois que les cheminots sont appelés à débrayer par les organisations syndicales, les employés des cantines ont répondu eux aussi « présents ». Ils demandent, aujourd'hui, que les cheminots et leurs organisations syndicales soient solidaires de leurs revendications et se sont donné rendez-vous d'ici quelques semaines, le jour où une nouvelle réunion avec la direction SNCF aura lieu.

Dernier point : l'un des arguments préférés des patrons des cantines, pour ne pas répondre à nos requêtes, consiste à déclarer que la dotation de la SNCF aux Comités d'établissement est trop faible et qu'elle a baissé. Peut-être, puisqu'elle est proportionnelle

à la masse salariale, donc fonction en partie du nombre d'emplois à la SNCF, emplois qui n'ont pas cessé de diminuer depuis plusieurs années. Mais aucun des employés des cantines n'en est responsable.

En 2003, l'estimation de la dotation pour les activités sociales diverses, dont les cantines, s'élevait à environ 1,7 % de la masse salariale brute nationale, soit un montant d'environ 87 millions d'euros répartis entre les différents CE. C'est insuffisant pour faire fonctionner correctement toutes les activités, déclarent les organisations syndicales. Certainement. Mais ce qui est très insuffisant, ce sont les salaires de tous, cheminots et employés de la cantine. Et ce qui est totalement superflu, c'est l'engagement des syndicats dans cette gestion financière des cantines (et autres activités dites sociales), qui les conduit à agir à la place de la direction de la SNCF, comme n'importe quel patron, contre les intérêts des salariés.

Correspondant local

• **Sealed Air - Cergy (95)**

Ça ne fait pas le compte : la grève continue !

La centaine de travailleurs de Sealed Air Cergy, à Saint-Ouen-l'Aumône dans le Val-d'Oise, sont rentrés dans leur quatrième semaine de grève. Ils revendiquent une prime autrement plus conséquente que les indemnités légales, en vue de la fermeture de leur usine prévue courant 2006.

La semaine passée, la direction avait fait ses propositions « à prendre ou à laisser » : des primes de 2 000 euros, pour ceux qui travaillent depuis moins de cinq ans, à 9 000 euros, pour ceux qui sont embauchés depuis plus de vingt ans. Comme les grévistes avaient refusé cette proposition, elle avait affirmé que la porte était définitivement fermée. Mais une semaine de grève supplémentaire l'a amenée à plus de raison : il faudra bien qu'elle lâche une somme conséquente si elle veut voir les machines produire à nouveau. C'est d'ailleurs ce qui semble être son souci, quoi qu'elle ait dit précédemment, puisque certaines productions ne sont effectuées que sur ce site, notamment celle des bâches de piscines pour lesquelles on devrait être en pleine



saison de production. Les commerciaux qui ne sont pas en grève ont informé que « ça chauffe » côté clientèle...

Et puis, la publicité qui se fait autour de ce mouvement et la solidarité rencontrée alimentent aussi l'inquiétude du patron... tout en regonflant le moral des grévistes. Ce fut notamment le cas du rassemblement organisé mardi 8 mars devant l'usine, avec l'aide de l'union locale CGT. Devant un stand sandwichs-boissons, entouré par les banderoles revendicatives, près de 200 personnes sont venues manifester leur soutien, principalement des travailleurs de la localité mais aussi du département et

d'autres usines du groupe, ainsi que quelques élus. Ceux qui ne s'arrêtaient pas, notamment des camionneurs, n'hésitaient pas à se faire entendre par leurs klaxons.

Alors, la direction a fait de nouvelles propositions, certes un peu plus élevées que les précédentes, mais tellement ridicules que le compte n'y est pas. Pour rappeler que cette société américaine a de l'argent, une information circule : le PDG a touché un bonus de 530 000 dollars pour l'année 2004 et 20 000 parts en actions. Mais c'est le même individu qui disait la semaine dernière : « Je ne comprends pas, j'ai déjà fermé une usine en Angleterre et une

autre en Espagne sans qu'il y ait de problème. Je ne vois pas pourquoi vous, aujourd'hui, vous déclarez la grève pour réclamer de l'argent ! »

Mais, comme le souligne un gréviste : « Ce que je vois c'est qu'on travaille depuis des années. Certains ont vu le site se développer depuis plus de vingt ans... Tout ce qu'il y a ici c'est nous qui l'avons construit, c'est le fruit de notre travail. » La direction compte vendre et en récupérer un bon prix... mais ces sommes devraient revenir aux ouvriers. Les grévistes sont déterminés à tenir, pour obtenir ce qu'on leur doit.

Correspondant local

• **Caisse d'Épargne (Paris) :**

Succès de la grève de "l'affacturage"

En trois jours, grâce à leur grève, une trentaine de salariés du service « affacturage » de la Caisse d'Épargne Ile-de-France Paris (qui compte plus de trois mille salariés) ont obtenu d'importantes garanties, dans le cadre du transfert de leur activité à une autre entreprise du groupe des Caisses d'Épargne, la banque San Paolo.

C'est la première fois qu'un transfert d'activité de la Caisse d'Épargne va s'accompagner du transfert de ses salariés.

La direction est apparue tellement peu claire, dans la présentation de son projet (même le futur lieu de travail était inconnu !), que l'inquiétude s'est rapidement propagée dans le service concerné, provoquant trois jours de grève unanime, avec le soutien des syndicats Sud et CGT.

Lors des assemblées générales quotidiennes, le patron a dû venir « expliquer son point de vue » devant les grévistes et les syndicats. Des grévistes sont intervenus énergiquement face à la direction, en particulier lors de l'ultime réunion de négociations qui a duré jusqu'à 1 h 30 du matin.

Finalement, la direction a proposé un droit de retour à la Caisse d'Épargne au bout d'une période minimum de six mois ; une prime de 500 euros par mois dès le mois de mars et ce jusqu'à la fin du détachement qui commence en juillet et peut durer jusqu'à un an ; une garantie de reclassement dans la Caisse d'Épargne lors du retour. Par ailleurs, une prime d'un minimum de 30 000 euros devrait être versée aux salariés qui souhaiteraient rester définitivement à San Paolo, afin de compenser le statut social moins favorable.

L'accord a été approuvé à une très grande majorité. Les grévistes ont repris le travail avec un sentiment de victoire, largement partagé par les salariés d'autres services du siège, eux aussi menacés d'externalisation.

Correspondant local

• Daewoo (Lorraine)

L'ex-PDG recherché, mais pas trop !

Kim Woo-Choong, l'ex-PDG du conglomérat Daewoo, est paraît-il recherché par toutes les polices de la planète depuis sa disparition en 2000. Il est accusé de banqueroute frauduleuse, après avoir laissé une ardoise de 80 milliards de dollars lors de la faillite du groupe Daewoo, dont il aurait détourné 2 milliards pour son argent de poche.

La recherche concernant M. Kim est bien symbolique puisque selon son employeur, la société Lohr, près de Strasbourg, il est déclaré très officiellement à la Sécurité sociale et aux impôts. Depuis un an et demi, il fait le VRP entre l'Alsace et la Corée, et le PDG de Lohr affirme, dans *Libération* du 7 mars, le rencontrer très ouvertement.

M. Kim n'est pas en France

un étranger sans papiers à qui l'administration chipote le droit à une vie normale. Toute sa famille a obtenu la nationalité française en 1987 grâce à l'appui d'amis bien placés, Longuet et Chirac, pour « services exceptionnels rendus à la France », et cela par dérogation, puisqu'il ne parlait pas un mot de français, alors que c'est une condition exigée pour être naturalisé. C'est que M. Kim avait ouvert à

l'époque une usine, puis deux, puis trois. Le tout grâce aux fonds publics : l'affaire Daewoo a ainsi englouti 68 millions d'euros d'aides publiques pour les usines lorraines, toutes fermées aujourd'hui ; 1 100 ouvriers ont été licenciés, dont beaucoup sont toujours au chômage.

En 1996, Juppé avait même décoré M. Kim de la Légion d'honneur, juste avant de proposer la candidature de Daewoo pour la privatisation-cadeau de Thomson.

Il y a quatre ans, des syndicalistes coréens avaient retrouvé sa piste en France, dans une villa de milliardaire sur la Côte-

d'Azur. Voilà maintenant que M. Kim « travaille » comme VRP pour une entreprise alsacienne, le journal *l'Humanité* laissant même entendre qu'il s'agirait en fait de vente d'armes.

Mais M. Kim n'a pas trop de

soucis à se faire. Comme le dit un homme d'affaires coréen, interrogé par *Libération*, « il y a une tendance au pardon en Corée ». Et en France donc ! Et puis, pardon, n'est-il pas un mot qui rime avec pognon ?

Correspondant local



Justice pour Kamel

Un autre salarié de Daewoo poursuivi par la justice ne bénéficie pas de la même clémence que M. Kim. Il s'agit de Kamel Belkadi, condamné après avoir été accusé d'avoir mis le feu à l'usine occupée de Mont-Saint-Martin, en janvier 2003. L'incendie avait servi de prétexte à la mise en garde à vue de

quatre salariés et de la responsable de l'Union locale CGT de Longwy, qui se battaient contre la fermeture de l'usine.

Kamel a toujours nié être l'auteur de l'incendie. Malgré les contradictions dans les témoignages, malgré les incohérences dans le déroulement des événements, malgré la res-

ponsabilité écrasante de la direction qui avait laissé l'usine à l'abandon, Kamel a été condamné à trois ans de prison, dont la moitié avec sursis, et à 30 000 euros d'amende. Il a fait appel. Pour le soutenir, la CGT appelle à manifester le mardi 5 avril à Nancy à partir de 12 h, devant la cour d'appel.

• Kadant-Lamort – Vitry-le-François (Marne)

Journée de mobilisation contre les licenciements

Samedi 5 mars, une journée d'action et de soutien aux salariés de Kadant-Lamort était organisée à Vitry-le-François, dans la Marne. La direction de cette usine de fabrication de machines-outils pour la papeterie a annoncé en novembre dernier un plan de licenciements de 136 postes sur 282. Pratiquement tout l'atelier de fabrication est supprimé.

Dès le matin, des barrages filtraient l'accès à Vitry. Tous les commerçants de cette ville de 17 000 habitants avaient baissé le rideau. L'après-midi 600 personnes ont manifesté dans les rues de Vitry : tous les salariés de Kadant-Lamort, mais aussi ceux des entreprises de la ville, Vallourec, Sarreguemines Bâtiment, des enseignants et bien d'autres encore.

La manifestation a été suivie d'un débat sur le thème : « *Délocalisations : quelles solutions pour les salariés ?* »

Le dirigeant de l'intersyndicale CFDT-CGC de Lamort a expliqué la situation. Après avoir été racheté par un groupe américain au début des années 1990, ce groupe a lui-même été éclaté en 25 petits groupes. Les principaux actionnaires sont les fonds de

pension américains. Jusqu'en 2000, la situation de Lamort a été très florissante et a rapporté des profits en conséquence. Aujourd'hui encore, l'entreprise n'a aucune dette. En annonçant les licenciements, la direction s'est contentée de dire que « *les résultats ne sont pas brillants, la conjoncture pas fameuse* ». En fait, c'est pour faire davantage de profits que l'entreprise a choisi de supprimer 136 emplois et de fermer la filiale de Bordeaux.

Aucune information n'a été donnée au Comité d'entreprise. On a seulement su que l'activité serait transférée en Angleterre et dans des pays d'Europe centrale. Le groupe a aussi amassé suffisamment d'argent pour monter une usine en Chine.

C'est donc une entreprise qui licencie pour faire encore plus de bénéfice.

L'intersyndicale avait convié des « personnalités politiques et syndicales », dont des responsables départementaux de la CGT, FO, CGC, qui ont apporté leur soutien.

Le député UDF de Vitry, Amédée de Courson, était aussi présent. Sous les quolibets et les sifflets, il a assuré : « *C'est facile de réclamer l'interdiction des licenciements, mais ce n'est pas si simple. Que peut faire un député ? J'ai tenté de joindre le ministre de l'Industrie, sans résultat* »... alors qu'il s'agit de son ami Devedjian.

Henri Emmanuelli, un des principaux dirigeants du PS, a eu beau jeu de moucher de Courson, qui a « un double langage en soutenant ici les salariés licenciés, mais qui vote à l'Assemblée nationale les lois assouplissant les licenciements et la remise en question des 35 heures. »

Mais il n'a rien dit sur l'attitude du gouvernement Jospin, dont il a été ministre, et qui lui non plus n'avait rien fait contre les licenciements. D'ailleurs un intervenant a rappelé qu'aux salariés de Michelin Wolber, licenciés alors que le groupe déclarait des bénéfices, Jospin avait déclaré que son gouvernement ne pouvait rien faire.

Oui, il serait possible et indispensable d'interdire les licenciements dans toutes les entreprises et les groupes qui font des bénéfices. Mais pour cela il ne faut surtout pas compter sur tous ces politiciens complices ou hypocrites.

Correspondant local

• Aventis

D'abord la santé... des profits

Pour les actionnaires, la fusion des groupes pharmaceutiques Sanofi et Aventis a été un succès. La preuve : dès sa première année, le nouveau groupe bat des records de profits.

Le bénéfice net déclaré pour 2004 est de 5,24 milliards d'euros, 18 % de plus que ceux réalisés en 2003 par les deux groupes. C'est le deuxième plus gros bénéfice d'un trust français, derrière les 9 milliards de Total, qui est par ailleurs un des principaux actionnaires de Sanofi-Aventis, tout comme L'Oréal de Mme Bettancourt, première fortune française.

Avec 5,24 milliards de profits pour un chiffre d'affaires de 25,41 milliards, le taux de profit est de plus de 20 %. Pas étonnant que le prix de l'action ne cesse de monter depuis la fin de l'offre publique d'achat, le 30 juin 2004.

Au début de cette OPA, en février 2004, les dirigeants d'Aventis y étaient opposés. Ils ont même tenté de mobiliser contre elle les salariés et publié dans toute la presse des pleines pages de publicité expliquant que l'OPA de Sanofi serait mauvaise pour l'emploi. C'était d'autant plus culotté qu'eux-mêmes étaient en train de mener un plan de restructuration du secteur de la recherche, qui se traduisait par 700 suppressions de postes, des mutations imposées et la fermeture du Centre de recherche de Romainville, en Seine-Saint-Denis.

Mais fin avril Sanofi montrait son offre à 56 milliards, avec une rallonge de 6,8 mil-

liards et une prime de 31,4 % par action vendue ou échangée. Les dirigeants d'Aventis recevaient des postes ou des « parachutes dorés » : 30 millions d'euros au PDG Landau, pour compléter sa retraite de 150 000 euros mensuels. D'hostile, l'OPA devenait alors amicale et les dirigeants d'Aventis militaient pour.

Quant aux salariés, ils apprenaient que le nouveau groupe envisageait de supprimer 8 000 postes, dont 4 000 en France, parmi les 113 000 salariés du groupe (30 000 en France). Dès aujourd'hui les visiteurs médicaux sont victimes d'une restructuration. Et rien ne dit que les patrons s'arrêteront là.

Les profits actuels enrichissent les dirigeants et les actionnaires. Mais les salariés doivent se contenter de 2 % pour l'année. Le PDG Dehecq l'a dit, en même temps qu'il annonçait pour 2005 une nouvelle hausse importante du chiffre d'affaires et des bénéfices : « *Il ne faut pas croire que tout peut être partagé.* »

Car il n'y a pas de mystère : leurs milliards de profits proviennent du travail de dizaines de milliers d'ouvriers, de techniciens et de chercheurs dont les salaires sont bloqués et l'exploitation renforcée par les suppressions de postes et les fermetures de sites dans le monde entier.

Vincent GELAS

• Pacte de stabilité européen

Chirac et Schröder contre les critères de Maastricht ?

Réunis lundi 7 et mardi 8 mars à Bruxelles, les ministres des Finances européens étaient chargés par leur gouvernement respectif de chercher un compromis pour réviser le « Pacte de stabilité » qui lie la politique budgétaire de tous les pays de la zone euro depuis quelques années. Ils ont fait chou blanc et se sont séparés sans nouvel accord.

En effet, les gouvernements français et allemand réclamaient un assouplissement de cet accord, que la plupart des autres pays participant à ce pacte refusent... pour l'instant.

Le traité de Maastricht, signé en 1992, avait précisé les « critères de convergence des politiques économiques » de différents pays européens, c'est-à-dire les règles acceptées par tous les gouvernements pour la création d'une monnaie commune, l'euro. Les dépenses publiques devaient être contenues, chaque gouvernement devait rester vertueux au niveau de l'équilibre budgétaire. Ces critères de convergence précisaient que le déficit annuel de chacun des pays participant à l'euro ne devait jamais dépasser 3 % du PIB (Produit intérieur brut), et la dette publique, 60 % de ce même PIB.

En juin 1997, le « Pacte de stabilité » signé à Amsterdam

avait formalisé ces « critères de convergence », en instituant des contrôles sur le budget des États européens, et même des sanctions vis-à-vis des pays qui ne respecteraient pas ces règles communes.

À l'époque, c'est l'Allemagne, soutenue par la France, qui avait été à la pointe du « combat » pour le respect de ces critères, pointant du doigt les « mauvais » pays, exigeant des candidats à l'entrée de la zone euro, coupes budgétaires et augmentation de la pression fiscale.

Mais désormais, les mauvais élèves de la classe euro ne sont plus les mêmes. Depuis plusieurs années, l'Allemagne et la France ont systématiquement un déficit annuel dépassant les 3 % du PIB. L'Italie, elle aussi, est dans le collimateur, car sa dette publique atteint l'équivalent de son PIB. Ce sont donc les poids lourds de la zone euro qui ne respec-

tent même pas leur propre signature, et qui cherchent à échapper aux sanctions qu'ils avaient eux-mêmes instituées.

Et ne craignant ni la contradiction ni le ridicule, Jacques Chirac et le président allemand Gerhard Schröder exigent désormais... que les règles qu'ils ont allègrement transgressées soient modifiées. Lors de la conférence de presse commune, Chirac a stigmatisé les « règles parfois trop strictes » du pacte de stabilité qu'« il est indispensable d'améliorer, d'assouplir, d'adapter », en dénonçant sa « brutalité technocratique ».

Voilà donc un bon exemple du mode de fonctionnement de l'Europe, tel que le veulent les dirigeants des principales puissances européennes : exiger des autres des règles contraignantes, tolérer la transgression des règles communes pour soi-même, et imposer la loi du plus fort pour leur modification.

Une fois de plus, les critères de Maastricht et de Bruxelles ressemblent beaucoup aux critères... de Bercy et du siège du ministère allemand des finances.

Bertrand GORDES

• Région Centre

Ryanair : high cost pour les finances publiques !

Lors de la séance du Conseil régional du Centre de février, le premier vice-président Jean Germain (par ailleurs maire PS de Tours) a été interpellé par un élu Vert qui contestait le bien-fondé d'une aide de 350 000 euros accordée par la Région à la compagnie d'aviation à « low cost » Ryanair.

C'est un élu UMP, Roger Mahoudeau, qui a défendu en toute confraternité la décision de l'exécutif de gauche. Il en connaît un rayon sur la question puisqu'il est président de

la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Indre-et-Loire. Outre la Région, le Conseil général d'Indre-et-Loire et la Communauté d'agglomération de Tours y seraient également allés de leur obole pour Ryanair : 350 000 pour chacune de ces instances !

Le socialiste Jean Germain a précisé que si la réglementation ne permet pas aux collectivités de verser des subventions à une société privée, « rien ne leur interdit en revanche de promouvoir Tours comme destination

touristique ». « Nous avons décidé de prendre un engagement sur trois ans pour populariser les vols de Ryanair dans les aéroports de Londres, Prague, Paris ».

Malin, Jean Germain ! Mais moins que les patrons de Ryanair, que ces aides grappillées au détriment des budgets publics auront aidés à battre des records à la Bourse de Londres, et à annoncer triomphalement le 24 février qu'ils passent commande de 140 Boeing 737...

Correspondant local

• L'appel des « Indigènes de la République »

Dénoncer le colonialisme... ou renforcer le communautarisme ?

« Nous sommes les indigènes de la République... ». C'est le titre d'un texte, diffusé sur Internet, qui appelle à la convocation d'« Assises de l'anticolonialisme ». En deux mois, il a reçu des milliers de signatures, dont celles d'intellectuels et de responsables politiques de gauche et même d'extrême gauche.

Les initiateurs de l'appel, qui se proclament porte-parole des « descendants d'esclaves et de déportés africains, filles et fils de colonisés et d'immigrés », dénoncent la situation révoltante qui est aujourd'hui celle de nombreux fils et filles d'immigrés issus des anciennes colonies françaises. « Discriminés à l'embauche, au logement, à la santé, à l'école et aux loisirs, les personnes issues des colonies, anciennes ou actuelles, et de l'immigration post-coloniale sont les premières victimes de l'exclusion sociale et de la précarisation. (...) Contrôles au faciès, provocations diverses, persécutions de toutes sortes se multiplient tandis que les brutalités policières, parfois extrêmes, ne sont que rarement sanctionnées par une justice qui fonctionne à deux vitesses. »

On ne peut qu'être d'accord avec ce constat des conditions de vie dans les banlieues les plus pauvres. De même, on ne peut qu'être d'accord avec l'appel, quand il dénonce les crimes qui ont jalonné l'histoire de la colonisation : les massacres perpétrés par les armées coloniales, la spoliation des richesses des colonies, l'utilisation des soldats d'Afrique comme chair à canon pendant les deux guerres mondiales...

Mais derrière ces dénonciations indiscutables on trouve malheureusement autre chose. En opposant « Les filles et fils de colonisés et d'immigrés » à « La France » – un terme qui ne veut rien dire ne serait-ce que parce qu'il confond volontairement les travailleurs et le baron Seillière – les initiateurs de cet appel semblent ignorer que le fond du problème est l'opposition entre, d'un côté, les plus pauvres et, de l'autre, ceux qui détiennent les

richesses et le pouvoir et imposent aux premiers des conditions de vie lamentables. Comment peut-on réduire les choses à une telle opposition entre « Les filles et fils de colonisés et d'immigrés » et « La France », comme s'il s'agissait d'un tout ? Ne savent-ils pas que, même dans les villes ouvrières où il y a eu peu d'immigration en provenance du Maghreb ou d'Afrique Noire, les victimes du chômage et de l'exclusion sont bel et bien présentes même si elles ont majoritairement la peau claire ? Et ils n'ignorent sûrement pas non plus que dans les anciennes colonies, là où ne vivent donc que des anciens colonisés et leurs descendants, il existe aussi une opposition criante entre les plus pauvres et les plus riches !

En occultant ainsi les oppositions de classes et en s'appliquant à tout éclairer à la lumière du nationalisme, ceux qui se proclament les « indigènes de la République » renforcent en fait le communautarisme. De plus, quand ils écrivent : « Discriminatoire, sexiste, raciste, la loi antifouillard est une loi d'exception aux relents coloniaux », ils introduisent volontairement un autre combat. En vilipendant la possibilité qui est offerte aux jeunes filles d'origine musulmane d'échapper, au moins à l'école, au port du voile, c'est-à-dire à l'oppression des hommes de leur famille et de leur milieu, ils montrent pour le moins de la complaisance vis-à-vis des religieux intégristes, c'est-à-dire d'obscurantistes qui considèrent les femmes comme des sous-hommes et voudraient leur imposer cette marque de leur oppression.

On ne combat pas le racisme par le communautarisme. Et, parmi les signataires de cet appel, ceux qui se disent de gauche ou d'extrême gauche et le soutiennent font preuve d'inconscience, voire de démagogie, en s'accrochant ainsi aux basques des barbus.

Sophie GARGAN

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 87 (mars 2005)

- ▶ La Turquie et l'Union européenne
- ▶ Les institutions européennes et le droit des femmes
- ▶ Le sionisme et l'antisémitisme
- ▶ Haïti : en s'organisant contre les exploités, on saura se défendre contre les voyous armés !
- ▶ États-Unis : les élections de 2004 ne constituent pas un mandat pour continuer la guerre et démanteler la sécurité sociale !
- ▶ Tribune de la Minorité
La Chine : quel développement ?

Prix : 1,50 euro -

Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

